

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le **10 FEV. 2022**

ID : 004-200068625-20220208-2022_01_22-DE

Communauté de communes
ALPES PROVENCE VERDON



Charte Forestière de Territoire

Communauté de communes Alpes Provence Verdon

2022 – 2026

Ce présent document a été financé avec le soutien du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et la Région Sud :



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Table des matières

1.	Présentation générale : Alpes Provence Verdon, un territoire pluriel, uni	3
1.1.	Des marqueurs géographiques forts	3
1.2.	Des défis communs	3
1.3.	Contexte institutionnel et territorial	4
1.4.	Pilotage de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV	6
2.	Evaluation de la charte précédente 2010-2014.....	8
2.1.	L'animation.....	8
2.2.	Les actions	8
2.3.	Conclusion et synthèse.....	9
3.	Méthodologie d'élaboration de la nouvelle charte.....	10
3.1.	Méthodologie générale	10
3.2.	Méthodologie utilisée dans le cas de la CFT de la CCAPV	10
a)	Phase préparatoire.....	10
b)	Résultats de l'enquête préliminaire	10
c)	Résultats des réunions des groupes de travail.....	11
4.	Diagnostic synthétique du territoire	13
4.1.	Contexte forestier	13
a)	La forêt sur le territoire de la CCAPV.....	13
b)	Type de peuplements et volumes sur pied	14
c)	Analyse foncière	16
d)	Enjeux environnementaux sur le territoire	17
4.2.	L'exploitation et la gestion du bois	17
5.	Plan d'actions de la CFT	22
5.1.	Objectifs et résultats attendus de la CFT.....	22
5.2.	Description des actions	22
5.3.	Calendrier prévisionnel de réalisation	47
6.	Suivi et évaluation de Charte Forestière de Territoire	50
	CONCLUSION	51
	SIGNATAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE LA CCAPV	52

1. Présentation générale : Alpes Provence Verdon, un territoire pluriel, uni

1.1. Des marqueurs géographiques forts

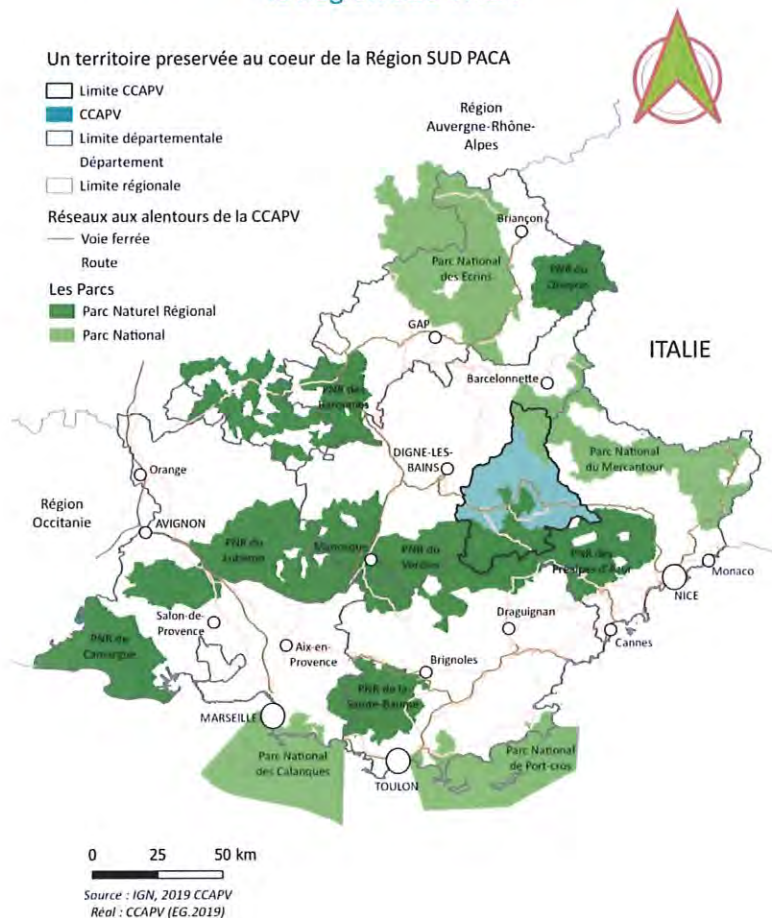
Des mas provençaux aux cabanes pastorales, des champs de lavandes aux sommets enneigés, le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) est un espace de transition aux multiples terroirs, pratiques et identités.

Ce territoire est marqué par un **fort contraste topographique**, allant de 600m à 3 000m d'altitude et par la présence de **3 bassins versants**, l'Asse, le Verdon et le Var dont les cours d'eau coulent sur des **roches sédimentaires**. Il subit les **influences** à la fois de **la Méditerranée** (été chaud et sec) et **des Alpes** (hiver rigoureux). Ces multiples influences génèrent des **milieux naturels divers**, abritant une faune et une flore spécifique. En effet, il est à noter la présence de **multiples zones de protection** sur le territoire : Parc Naturel Régional (PNR), Parc National, Réserve géologique, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zones Natura 2000, etc., garantissant une légitimité de site naturel d'exception. Pour illustration, 15 communes du territoire de la CCAPV font partie de la Réserve naturelle géologique de Haute Provence (la plus vaste d'Europe avec un territoire de 200 000 hectares à cheval entre Les Alpes de Haute Provence et le Var), 12 font partie du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et 2 du Parc National du Mercantour. La préservation et/ou la valorisation de ces milieux est importante pour le maintien de la biodiversité, mais aussi contribue à l'amélioration du cadre de vie et à une gestion autonome du territoire (via l'exploitation durable des milieux forestiers, la diversification des débouchés de la filière forêt-bois ou encore la multiplication des réseaux de chaleur sur le territoire par exemple).

1.2. Des défis communs

Caractérisé comme territoire **hyper rural** au vu de sa très faible densité démographique (moins de 7 habitants au km²), il est **au cœur de la Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), la région la plus métropolisée de France. Le territoire de la CCAPV est en effet situé à l'est des Alpes de Haute Provence, au carrefour entre les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, et du Var, ce territoire est d'ailleurs limitrophe avec ces deux derniers départements. La CCAPV se trouve à la lisière Sud du massif alpin, juste au Nord de la zone d'interface « Alpes et Méditerranée », et a donc une proximité avec l'arc méditerranéen et des métropoles associées. Il est relié à ces grandes métropoles par la RN 202 et la RD 4085 aussi appelée « Route Napoléon ». Il est également desservi par la ligne des Chemins de fer de Provence via le "Train des Pignes" qui relie Digne-les-Bains à Nice.

Situation de la CCAPV au sein de la Région SUD PACA



Carte 1 : Situation de la CCAPV au sein de la Région Sud

Cette hyper ruralité se traduit par la présence sur le territoire de seulement 3 communes dites « polarisées », Ubraye (commune multi polarisée), Peyroules et Saint-Pierre faisant partie de la couronne du grand pôle urbain de la métropole de Nice. Les **38 autres communes sont classées comme « communes isolées, hors influence des pôles »**. De plus, la **discontinuité du bâti** est une autre caractéristique des espaces ruraux, que l'on retrouve au sein du périmètre de la CCAPV. La **présence de nombreux hameaux** l'atteste, ainsi que l'éloignement des grands axes, des services de soins, le taux de vieillissement de la population et bien évidemment la présence d'agriculteurs.

C'est dans ce contexte géographique et démographique que doit **naître une unité forte** entre les acteurs de cet espace, afin de relever les défis propres aux territoires ruraux et tendre ainsi vers un **développement territorial équilibré, durable, juste et adapté aux enjeux du 21^e siècle**.

1.3. Contexte institutionnel et territorial

En application du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 3 octobre 2016 par le Préfet des Alpes de Haute Provence (AHP) dans le cadre de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les cinq communautés de communes du

Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux ont **fusionné au 1er janvier 2017 pour former une nouvelle entité : la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière »**, dont le siège social est situé à Saint-André-les-Alpes.



Carte 2 : Territoire de la CCAPV

Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe 41 communes sur 1 716 km² et compte une population d'environ 11 403 habitants permanents, avec comme principaux bourgs Castellane (1 500 habitants), Annot (1 000 habitants) et Saint-André les Alpes (1 000 habitants). La population du territoire de la CCAPV représente donc **7% de la population du département** et quasi **25% de la superficie de ce dernier**.

C'est donc un territoire fortement rural doté d'une grande qualité de vie, d'une nature préservée et de paysages exceptionnels, dont l'économie est principalement orientée vers le tourisme, l'agriculture, les petits commerces et les services.

C'est dans ce contexte que le territoire de la CCAPV doit affirmer et valoriser ses atouts, afin de devenir un territoire pilote sur des sujets clés comme **la transition énergétique, la gestion durable des forêts, le maintien d'un tissu économique, l'attractivité touristique**, sujets tous essentiels pour la dynamisation de ce territoire rural.

Afin de structurer ce vaste territoire marqué par de fortes fractures géographiques et sociales, la CCAPV a entrepris fin 2018 une démarche de réalisation d'un projet de territoire. Ce document a pour but de définir la stratégie territoriale à long terme, et d'imaginer ce que sera l'espace Alpes Provence Verdon dans les décennies à venir.

Ce **document stratégique** à long terme est impératif pour résoudre **les grands enjeux** auxquels doivent faire face les acteurs et habitants du territoire.

La Charte forestière de Territoire (CFT) vient compléter et conforter ce document stratégique. L'ambition politique de cette Charte forestière est de permettre la concertation des élus, des acteurs forestiers et institutionnels afin de définir collectivement des objectifs partagés sur le territoire pour la filière forêt-bois. De cette concertation découle ensuite la proposition d'un programme d'actions opérationnelles et innovantes intégrant les enjeux forestiers territoriaux et permettant la mise en valeur des espaces forestiers aux regards de leur multifonctionnalité au sein du projet de territoire.

Cette thématique est également très liée à d'autres compétences de la CCAPV que sont l'aménagement de l'espace et le développement économique (notamment son volet agricole). En effet, les forêts sont des espaces pluriels aux multiples fonctions :

- Fonction économique liée à la production de bois et à des activités telles que le sylvopastoralisme et la valorisation de produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Fonction environnementale : habitat et réservoir de biodiversité.
- Fonction sociale et paysagère : préservation du cadre de vie, accueil du public, protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air.
- Fonction de protection contre les aléas naturels : éboulements, glissements de terrain, avalanche...

La forêt de la CCAPV est une forêt avec de multiples facettes, découlant des différentes fonctions qu'elle doit assurer, la Charte Forestière de Territoire tente donc d'apporter des réponses structurantes et opérationnelles afin de valoriser au mieux ce patrimoine. Un travail d'animation de cette charte sera donc essentiel afin que ce document stratégique soit vivant, adapté aux réalités du territoire et impacte de façon durable les acteurs de la filière forêt-bois, ainsi que les habitants du territoire de la CCAPV.

1.4. Pilotage de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a été créée le 1er janvier 2017, suite à **la fusion de cinq communautés de communes**. Sa création a marqué le début **d'une nouvelle approche transversale et intégrée du développement** liée aux compétences intercommunales qui lui sont dévolues. La CCAPV a su capitaliser sur l'ingénierie et l'expérience acquise dans le domaine du développement local et des coopérations interterritoriales, depuis 1999, au travers du Pays A3V, ce qui lui a permis d'appréhender les démarches et projets de développement avec une opérationnalité immédiate et d'avoir une vision globale et transversale à l'échelle du nouveau territoire. **La CCAPV s'est ainsi rapidement structurée en se dotant d'instances, d'outils et de moyens à même d'animer sa politique d'aménagement et de développement.**

L'échelle de la Communauté de Communes est notamment :

- Celle du SCoT,
- Celle des études et des documents de planification territoriale,
- Celles des contrats de territoires et différents dispositifs contractuels.

A ce titre, **la CCAPV constitue de fait un le périmètre d'action privilégié pour la mise en œuvre de la CFT.**

C'est donc pour cela que **la CCAPV est en capacité d'assurer le pilotage de cette CFT**, en s'appuyant principalement sur la chargée de mission « Forêts » qui aura pour mission :

- D'assurer le lien entre les différents partenaires techniques et financiers intervenant dans la mise en œuvre de la CFT ;
- D'accompagner les porteurs de projet ;
- D'organiser et animer les instances de gouvernance ;
- De participer au réseau régional et national des CFT ;
- De mettre en réseau et fédérer les acteurs concernés autour de la démarche pour rester dans la dynamique souhaitée ;
- D'assurer la communication autour des actions de la CFT ;
- De mettre en place la procédure de suivi et d'évaluation de la CFT ;
- De mener une veille documentaire et technique sur les réflexions stratégiques et les expériences menées.

De plus, **la mise en œuvre de la CFT sera conduite en collaboration avec l'ensemble de l'ingénierie développement présente à la CCAPV** et formant le pôle « Développement », à savoir : Natura 2000, équipements sportifs et pleine nature, développement économique, tourisme et agriculture. Cette ingénierie pourra avoir à charge l'émergence et l'animation d'opérations en lien avec la stratégie. Le service ingénierie territoriale de la CCAPV sera également associé permettant de garantir la cohérence entre la CFT et les autres dispositifs contractuels. **La CCAPV associera à la démarche tout acteur qu'elle jugera nécessaire et favorisera la mutualisation des moyens et des énergies** à chaque fois que cela est possible. A ce titre, les Communes forestières 04, l'Office Nationale des Forêts et le Centre National de la Propriété Forestière sont identifiés comme des partenaires privilégiés apportant un appui politique et une expertise technique au territoire pour l'élaboration de sa charte et la conduite des projets liés à la forêt et au bois.

La CFT ne pourra donc être mise en œuvre pleinement qu'avec la mise en place de partenariats étroits et renforcés et la mobilisation de l'ensemble de l'ingénierie de ces différents services et structures partenaires.

2. Evaluation de la charte précédente 2010-2014

Une évaluation de la CFT précédente a été réalisée en 2016. **Cette CFT encadrait les actions menées sur le territoire du Pays A3V en lien avec la valorisation de la forêt, sur la période 2010- 2014.** Elle était déclinée en 18 fiches-action, réparties au sein de trois axes stratégiques de développement pour le territoire :

- Axe 1 : amélioration de la mobilisation des bois et de la gestion forestière ;
- Axe 2 : maintien, développement et diversification des activités de la filière bois ;
- Axe 3 : intégration de la multifonctionnalité des forêts au sein des politiques locales.

2.1. L'animation

La CFT du Pays A3V a été animée sur une durée de 48 mois, répartie sur un total de 60 mois de programme pluriannuel d'actions. En effet, deux périodes de 6 mois ont été affectées à des projets spécifiques, à savoir :

- L'étude pour la mise en place d'une zone de stockage bois-énergie en 2013.
- L'accompagnement à la mise en place d'un atelier de transformation végétale en 2014.

L'action du chargé de mission forêt du Pays A3V s'est concentrée essentiellement à de l'accompagnement de projets, à du soutien aux porteurs de ces projets, au niveau technique et administratif, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre de la CFT et à sa gestion administrative et financière via le suivi des financements obtenus pour l'animation de cette dernière.

Il est à noter qu'un fort turnover sur ce poste n'a pas permis d'assurer une animation sur la durée.

2.2. Les actions

L'évaluation de la programmation 2010-2014 de la CFT du Pays A3V a mis en évidence **un montant total investi dans les projets et les actions de 4 339 385 €**. L'axe 2 a concentré l'essentiel des investissements avec un montant de plus de 4 millions d'euros, investis notamment pour la mise en place de différentes chaufferies et réseaux de chaleur sur le territoire. Il est difficile d'affirmer que l'ensemble de ces investissements sont le résultat de la seule action de la CFT, mais elle en est en grande partie à l'origine grâce à un travail en collaboration avec la Maison Régionale du Bois Energie (MRBE). Voici quelques-unes des actions emblématiques pour cette programmation :

AXE 1 : Améliorer la gestion forestière.

- Identification des points noirs routiers.
- Suivi des regroupements en forêt privée et création d'ASL.
- Sensibilisation et accompagnement de la rédaction de PSG en forêt privée.

AXE 2 : maintenir et diversifier les activités autour du bois

- Accompagnement du projet Bois des Alpes de l'atelier bois de Barrême.
- Accompagnement des projets de chaufferie sur le territoire (8 chaufferies en fonctionnement).
- Accompagnement du projet de pôle bois du Haut Verdon.
- Suivi d'autres projets de construction (refuge du lac d'Allos, friches touristiques, etc.)

AXE 3 : intégrer la multifonctionnalité des forêts

- Suivi des chantiers de rénovation de la châtaigneraie du massif d'Annot.
- Accompagnement du projet d'atelier de transformation végétal.
- Soutien aux porteurs de projets sylvo-pastoraux.
- Accompagnement du projet de PMPFCI des Préalpes de Castellane.

2.3. Conclusion et synthèse

Cette évaluation a très clairement montré **l'intérêt de la CFT en tant qu'outil de développement territorial**, permettant un effet levier important, avec 1€ investi ayant permis d'engendrer 158€ de projets.

L'animation a surtout été centrée autour des axes 2 et 3 de la CFT, peut-être au détriment de l'axe 1 relatif à la gestion forestière à proprement parler plus complexe à mettre en œuvre avec des contraintes importantes telles que le manque de desserte, le morcellement de la forêt privée... demandant une collaboration poussée avec les partenaires intervenant dans ce domaine et donc de fortes capacités d'animation.

Les principaux éléments relevés dans l'évaluation de cette CFT sont synthétisés ci-dessous :

- En termes de rédaction du document :
 - Diagnostic territorial assez clair et concis.
 - Présentation du territoire incomplète.
 - Documents trop techniques.
 - Fiches actions peu digestes et trop imprécises sur le financement des actions.
 - Analyse environnementale trop limitée avec absence d'un atlas cartographique.
 - Beaucoup de signataires.
 - Peu d'informations sur le suivi des actions.
- En termes de résultats :
 - Résultats positifs en termes de développement local.
 - Certaines actions n'ont pas vu le jour.
 - Manque d'appui des projets au niveau politique, démobilisation des élus.
 - Turnover trop important sur le poste d'animateur : en moyenne un an et demi.
 - Abandon de certains projets par manque de financements et de capacités d'autofinancements.
 - Difficultés à pérenniser et reproduire certains projets car à l'issue de la période de réalisation, les financeurs se désengagent.
 - Financement de l'animation problématique.
 - Pas assez de communication autour des actions réalisées grâce à la charte.
 - On obtient une CFT opportuniste et non une CFT mettant réellement en place son programme d'actions.

Fort de ces constats, **la CFT 2022 – 2026 se veut un outil stratégique et structurant permettant de prendre en compte le développement économique forestier dans l'aménagement du territoire**, et de l'inscrire comme un axe clé regroupant de nombreuses actions aussi bien dans les domaines économique, touristique, pastoral ou encore environnemental.

Cette nouvelle charte est donc un **travail issu d'une concertation de plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs clés présents dans la filière forêt – bois**, aboutissant à la mise en avant de 3 grands axes de développement à savoir : i) Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV ; ii) Maintenir, développer et promouvoir les différents usages du bois sur le territoire et iii) Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire.

3. Méthodologie d'élaboration de la nouvelle charte

L'élaboration de la nouvelle charte a débuté en 2016, la concertation s'est déroulée de 2016 à 2020, entrecoupée par la fusion des intercommunalités, des changements fréquents de chargés de mission « forêts » et de la pandémie de Covid-19.

3.1. Méthodologie générale

La CFT, instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier), **est un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus.** Elle a pour but d'analyser la place de la forêt et de la filière forêt-bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois des leviers de développement local. Elle découle d'une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière forêt-bois du territoire et se concrétise via la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Une CFT se construit selon les phases suivantes :

- **Phase préparatoire** : Délimiter le territoire, mobiliser les acteurs, valider collectivement la démarche.
- **Etat des lieux du territoire** : Repérer les grands enjeux du territoire, décrire et comprendre le fonctionnement de la filière, en évaluant les forces et les faiblesses.
- **Elaboration concertée de la CFT** : Etablir un diagnostic partagé du territoire, imaginer des scénarios d'évolution pour la forêt et définir un état souhaité puis des axes prioritaires de développement et établir un plan d'actions pour atteindre l'état souhaité.

3.2. Méthodologie utilisée dans le cas de la CFT de la CCAPV

a) Phase préparatoire

En 2016, suite à la première CFT, l'ensemble des acteurs ont montré leurs volontés à se lancer dans la réflexion pour la mise en place d'une nouvelle CFT. **Des enquêtes ont donc été lancées en 2016 auprès de 199 organismes et personnes** (collectivités, personnes extérieures à la filière, professionnels et partenaires) afin de définir les enjeux prioritaires pour les acteurs du territoire.

Entre 2018 et 2019, un Comité de Pilotage (CoPil) restreint puis un CoPil élargi ont permis de valider les enjeux prioritaires pour la filière ainsi que de faire un constat partiel de la situation forestière sur le territoire. Des groupes de travail se sont organisés autour des sujets suivants : gestion forestière, bois énergie et bois d'œuvre. Ils ont permis de dresser un diagnostic du territoire par thématique et d'identifier des pistes d'actions intéressantes pour la future charte. De ces travaux de groupe, une première ébauche de programme d'actions a été élaborée et mise en débat lors du CoPil élargi de mars 2020.

A ce travail de concertation, s'ajoute les données issues de **deux études commandées par la CCAPV et réalisées en 2019 et 2020**, permettant de compléter le diagnostic du territoire, à savoir **une étude de la ressource en bois local** et **une étude de marché sur les produits bois d'œuvre**. De plus, nous disposons actuellement d'une étude sur le pastoralisme au sein du territoire de la CCAPV et d'une étude sur la desserte des massifs forestiers du département des Alpes de Haute-Provence portées par la DDT.

b) Résultats de l'enquête préliminaire

Les **trois enjeux prioritaires** dégagés lors de l'enquête préliminaire ont été :

- Exploitation forestière et mobilisation des bois ;

- Protection de la biodiversité et prise en compte des enjeux écologiques ;
- Développement du bois énergie et structuration de l'approvisionnement.

c) Résultats des réunions des groupes de travail

Ces réunions ont permis d'avoir un diagnostic partagé, l'élaboration d'objectifs par enjeux et des pistes d'actions à mettre en œuvre. Bien que recoupant en partie les enjeux prioritaires mis en avant par l'enquête préliminaire, les enjeux majeurs définitifs sont plus axés sur la dynamisation et la structuration de la filière forêt-bois, à savoir :

- L'exploitation forestière et la mobilisation des bois, incluant l'interface forêt/agriculture.
- Le développement et la structuration de l'utilisation du bois-énergie.
- La dynamisation de la filière locale de transformation des bois et la promotion du bois de construction.

L'enjeu de protection de la biodiversité et de la prise en compte des enjeux écologiques, apparus dans les enjeux issus de l'enquête préliminaires sont traités de manière transversale aux autres thèmes.

De plus, des enjeux supplémentaires ont été évoqués mais n'ont pas été identifiés comme prioritaires, ils sont donc pris en compte à la marge dans la nouvelle CFT, à savoir :

- Stockage du carbone en forêt par une sylviculture dynamique ;
- Enjeux fonciers ;
- Enjeux sur l'interface forêt/eau.

❖ **Résultats du groupe de travail 1 « L'exploitation forestière et la mobilisation des bois, incluant l'interface forêt/agriculture »**

Les objectifs retenus pour la partie gestion forestière sont les suivants :

- Augmentation de la surface de forêts gérées et exploitées durablement afin de mobiliser plus de bois.
- Concilier les usages multiples de la forêt afin d'assurer le développement économique du territoire dans le respect du milieu.

Force est de constater que sur le territoire de la CCAPV les forêts sont actuellement sous exploitées et difficilement accessibles. De plus, la forêt est un espace multifonctionnel attirant de nombreux usagers. **Le rôle économique de la forêt est souvent méconnu du grand public et souffre encore d'une vision négative, souvent mis en opposition avec le rôle écologique/environnemental de cet espace.**

Il a donc été retenu les actions suivantes :

- Gestion et mobilisation de la ressource en bois : Regrouper les chantiers publics/privés, Favoriser la création d'ASL de gestion forestière et d'AFP.
- Prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces naturels : Promouvoir et faire connaître la certification PEFC ou équivalent, former les exploitants aux bonnes pratiques sylvicoles, intégrer les zones de biodiversités, les îlots trame verte et bleue aux documents de planification.
- Multifonctionnalité des espaces naturels : concilier préservation de l'écosystème et tourisme/accueil du public, prendre en compte les menaces pesant sur la forêt (sanitaires, incendie) dans la gestion, encourager le sylvopastoralisme, travailler à la culture forestière et à l'acceptabilité des chantiers.

❖ **Résultats du groupe de travail 2 « Le développement et la structuration de l'utilisation du bois énergie »**

L'objectif retenu pour la valorisation de l'utilisation du bois énergie est de développer les équipements bois énergie sur le territoire et réfléchir à un approvisionnement local en bois.

En effet, beaucoup d'abandons de projets sont à noter sur le territoire sur cette thématique, principalement à cause de difficultés de financement. Il faut donc trouver de nouvelles sources de financement afin de pouvoir faire émerger des projets de ce type sur le territoire, puis réfléchir à une stratégie d'approvisionnement local en partenariat avec des structures telles que le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) et la Maison Régionale du Bois Energie (MRBE).

Les actions retenues sont :

- Equipements bois énergie sur le territoire : Favoriser l'émergence de projets bois énergie sur le territoire ; accompagner les porteurs de projets dans leur démarche ; trouver des sources de financements spécifiques pour les petits projets.
- Approvisionnement des équipements en bois énergie local.

❖ **Résultats du groupe de travail 3 « La dynamisation de la filière locale de transformation des bois et la promotion du bois de construction »**

L'objectif retenu pour la valorisation du bois d'œuvre et de construction est de développer cette utilisation du bois sur le territoire permettant de créer des emplois localement.

Cet usage du bois est actuellement en difficulté avec peu d'entreprises et une faible capacité de transformation (volume). Les bois du territoire sont sous-valorisés, avec un gros enjeu sur le tri des bois et la formation de main d'œuvre qualifiée localement. Il semble essentiel d'appuyer les entreprises afin de valoriser leur savoir-faire et ajouter de la plus-value à leur travail via la promotion de la certification Bois des Alpes et/ou la promotion du bois pour la construction. Ces actions sont à mener avec des partenaires tels que FiBois SUD, l'association Bois des Alpes ou encore les Communes Forestières.

Les actions retenues sont :

- Mieux valoriser les bois locaux comme bois d'œuvre : Mieux trier les bois en amont de la transformation ; élargir la gamme d'essences sciées ; relancer la filière transformation sur le territoire ; promouvoir la certification Bois des Alpes ; accompagner les entreprises afin de faciliter leurs investissements ; dynamiser l'utilisation du bois de construction ;
- Promotion du matériau bois à usage construction auprès des partenaires / prescripteurs ;
- Accompagner l'émergence de projets (ex : atelier bois de Barrême).

4. Diagnostic synthétique du territoire

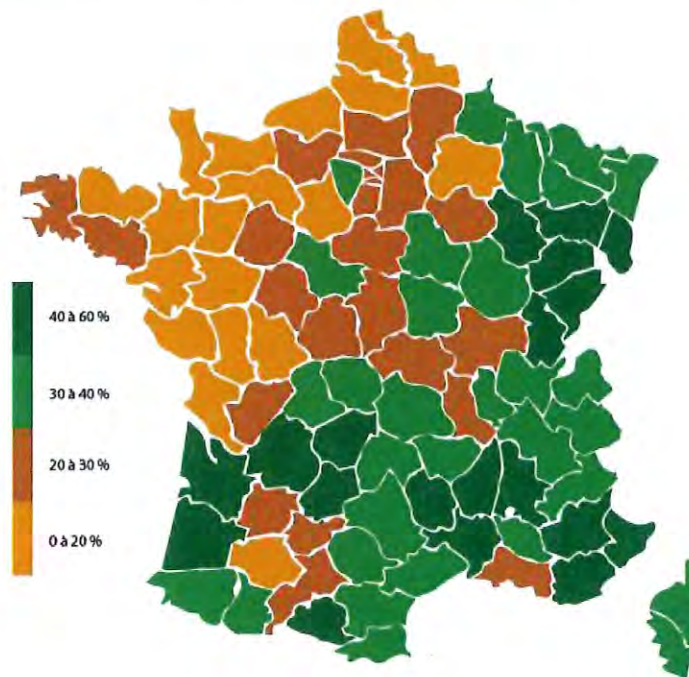
Afin de construire la charte sur un diagnostic actualisé du territoire sur la dimension forêt, **trois études importantes ont été commandées par la CCAPV en 2020**, concernant :

- La ressource en bois local sur le territoire de la CCAPV (étude complète téléchargeable sur le site de la CCAPV, voir [ici](#)) ;
- Les opportunités de marché concernant les produits bois (étude complète téléchargeable sur le site de la CCAPV, voir [ici](#)) ;
- Un état des lieux du pastoralisme sur le territoire de la CCAPV (étude complète [ici](#)).

Il est à noter également la finalisation fin 2021 du **schéma directeur départemental de desserte des massifs forestiers des Alpes de Haute-Provence** porté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Alpes de Haute-Provence.

4.1. Contexte forestier

La forêt française n'a jamais été aussi vaste, selon l'inventaire forestier 2017 de l'IGN, sa superficie augmente de 0,7% par an depuis 1985. De 14,1 millions d'hectares en 1985, **la métropole compte aujourd'hui 16,9 millions d'hectares de forêt (soit 31% du territoire)**.



Carte 3 : Taux d'espace boisé sur le territoire national (Source : France Bois Forêt)

a) La forêt sur le territoire de la CCAPV

Le territoire de la CCAPV dispose lui aussi d'une ressource forêt importante et diversifiée. **Aujourd'hui c'est 63% soit 108 171 ha du territoire qui est couvert par la forêt** (voir carte n°4), contre 50% à l'échelle régionale et 57% à l'échelle départementale. Les communes les plus boisées du territoire sont situées le long d'une bande centrale Est-Ouest. Les taux de boisement sont très importants dans cette zone, ils sont compris entre 70% et 90%.

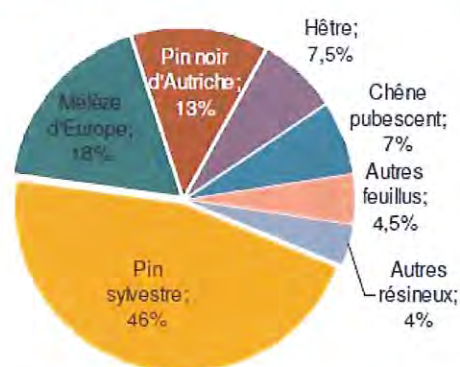
Les forêts gagnent du terrain dans le Haut-Verdon mais aussi de façon importante dans le Sud-Ouest du territoire sur les communes de Barrême, Blieux et Castellane. Cette nette progression du couvert forestier a des **conséquences socio-économiques, comme la fermeture des milieux et la réduction des terres agricoles cultivables et pastorales**. Cependant cette expansion amène à des résultats très positifs, puisque les forêts remplissent **un rôle important de prévention des avalanches, de chutes de pierre, de glissements de terrain, de protection des sols et de lutte contre le réchauffement climatique**. Cet écosystème joue un rôle central de régulation des eaux superficielles et souterraines, avec un impact d'autant plus significatif sur la qualité des eaux, les zones de montagne abritant les sources des plus grands fleuves d'Europe. La forêt est aussi un espace de biodiversité diversifiée accueillant une flore et une faune variées (trame verte).

Outre son rôle naturel, **la forêt répond à des enjeux économiques et sociaux importants sur notre territoire tels que la production de bois, la chasse, la cueillette ou encore les loisirs sportifs**.

Les forêts de montagne ont donc un double rôle de protection et de production tout en maintenant la biodiversité.

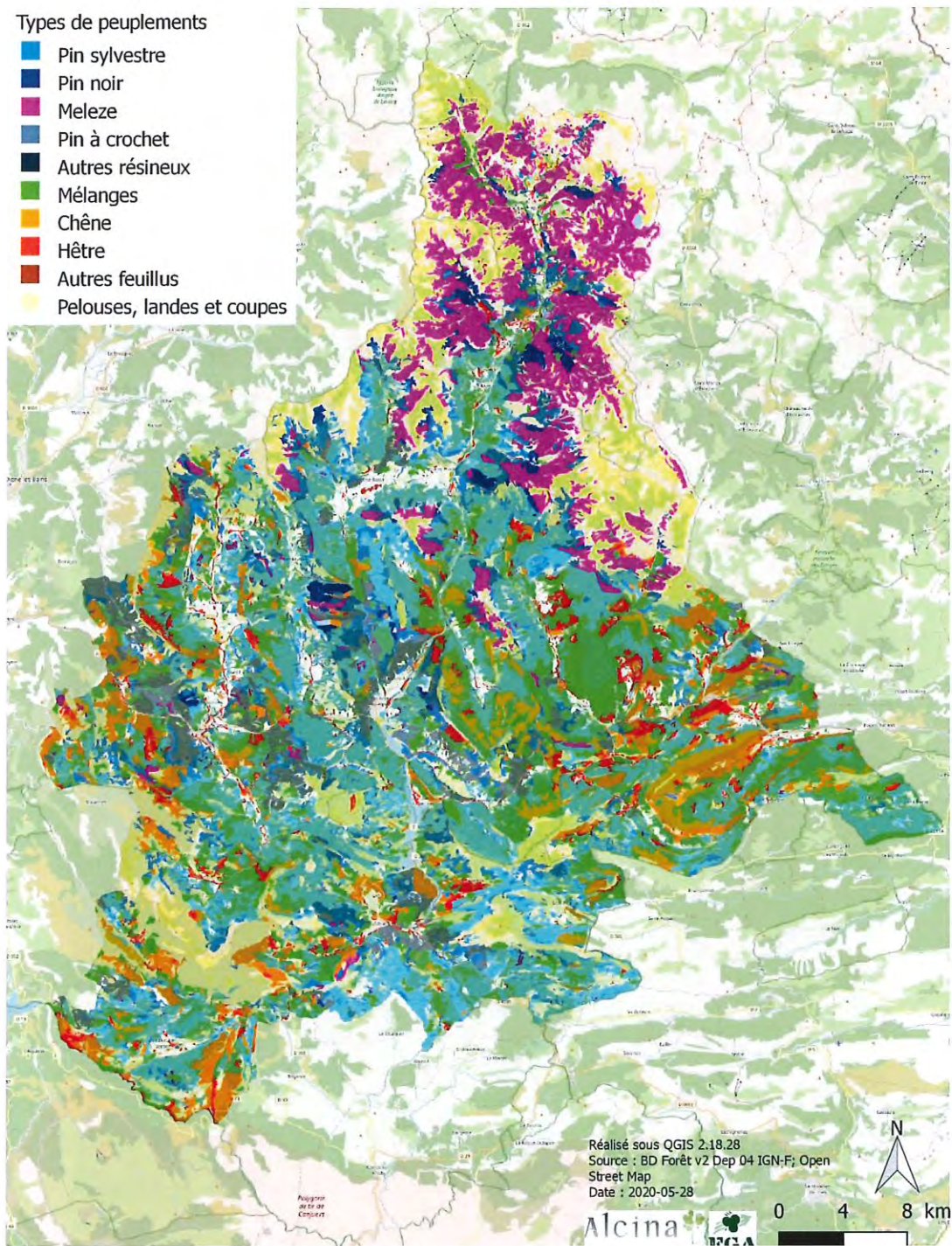
b) Type de peuplements et volumes sur pied

Les principaux types de peuplements que l'on trouve au sein du territoire, sont des **forêts de conifères, de feuillus, des mélanges et une végétation arbustive en mutation**, représentant **11,6 millions de m³ sur pied**.



Les forêts sont principalement composées d'essences résineuses (81% de la superficie boisée, majoritairement en peuplements de futaie régulière). **Le mélèze** (au-delà de 1 500 m d'altitude) le **pin sylvestre** et le **pin noir** représentent une grande majorité du couvert forestier résineux. La présence du pin noir sur le territoire est, avant tout, le fruit des reimplantations du début du siècle dans le cadre des restaurations des terrains de montagne. Quelques rares reliquats d'essences d'ombres comme le sapin et l'épicéa sont encore visibles.

Les essences feuillues sont surtout visibles dans la moitié sud du territoire, avec **du chêne pubescent** et **du hêtre**.

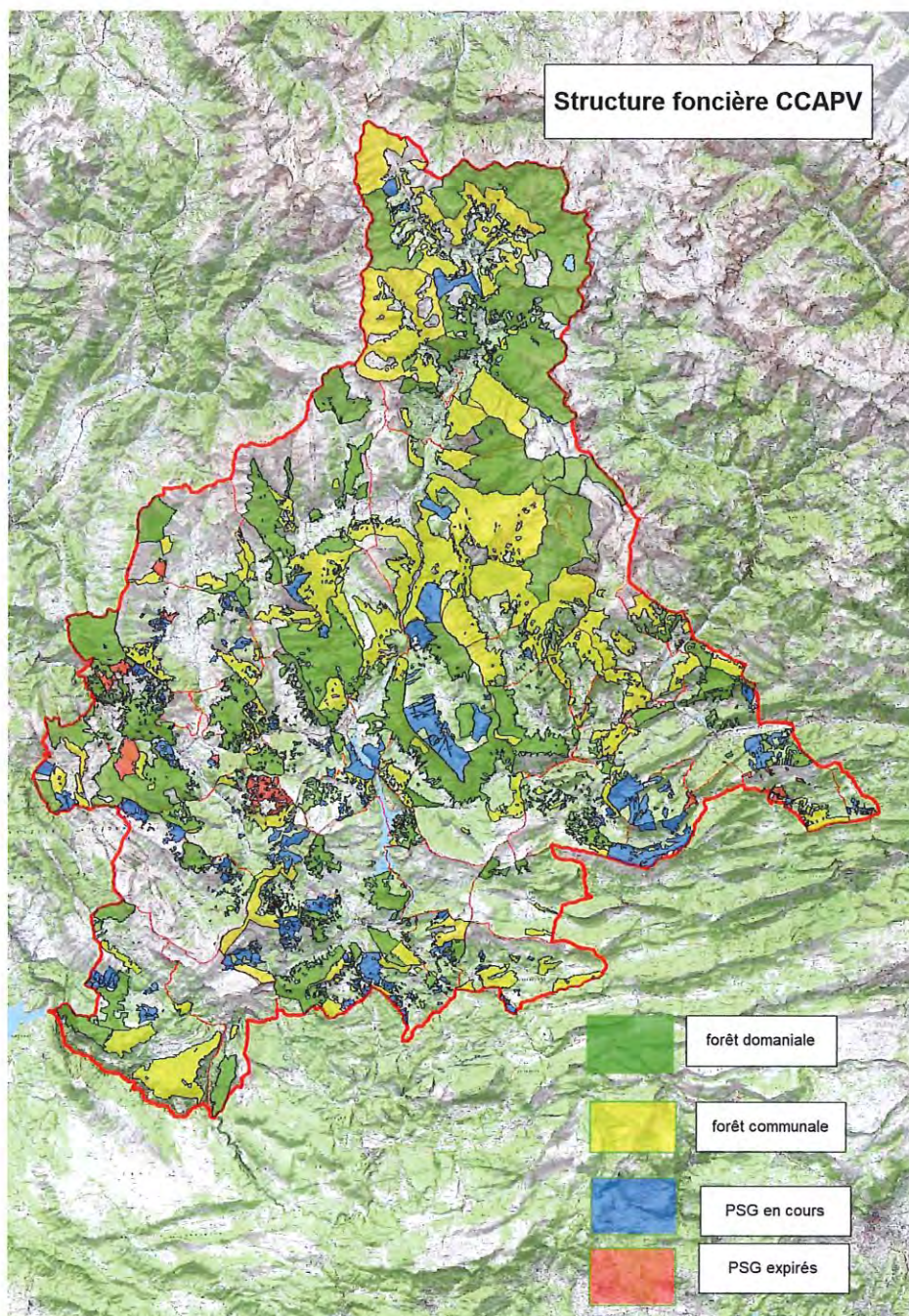


Carte 4 : Types de peuplements sur le territoire de la CCAPV

c) Analyse foncière

61% de la surface de la forêt sur le territoire de la CCAPV sont privés. Seulement 5% de cette forêt privée possèdent un Plan Simple de Gestion (PSG), outil permettant de mieux connaître sa forêt, de définir des objectifs et de faciliter les choix et décisions à prendre, de prévoir un programme précis de coupes et de travaux et d'établir un bilan périodique.

Le reste de la forêt sur le territoire est composé de **20% de forêt domaniale et 19% de forêt communale.**

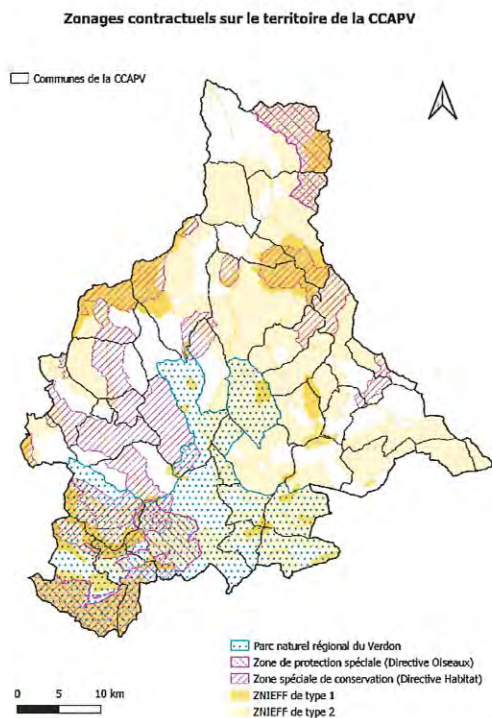


Carte 5 : Structure foncière des espaces boisés sur le territoire de la CCAPV

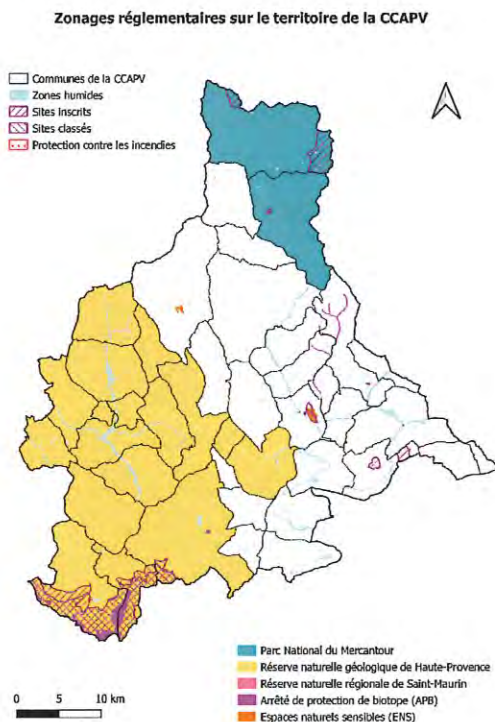
d) Enjeux environnementaux sur le territoire

De **nombreux enjeux et zonages environnementaux** se trouvent sur le territoire de la CCAPV. Nous pouvons les classer en deux types :

- **Zonages réglementaires** comprenant des zones telles que le cœur du Parc National du Mercantour, la réserve nationale géologique ou encore 120 sites classés zones humides et cours d'eau.
- **Zonages contractuels** regroupant des zones telles que les 7 sites NATURA 2000, le PNR du Verdon, 48 sites ZNIEFF/ZICO.



Carte 6 : Zonages contractuels de la CCAPV



Carte 7 : Zonages réglementaires de la CCAPV

L'espace boisé sur le territoire de la CCAPV cumule donc différents niveaux de contraintes :

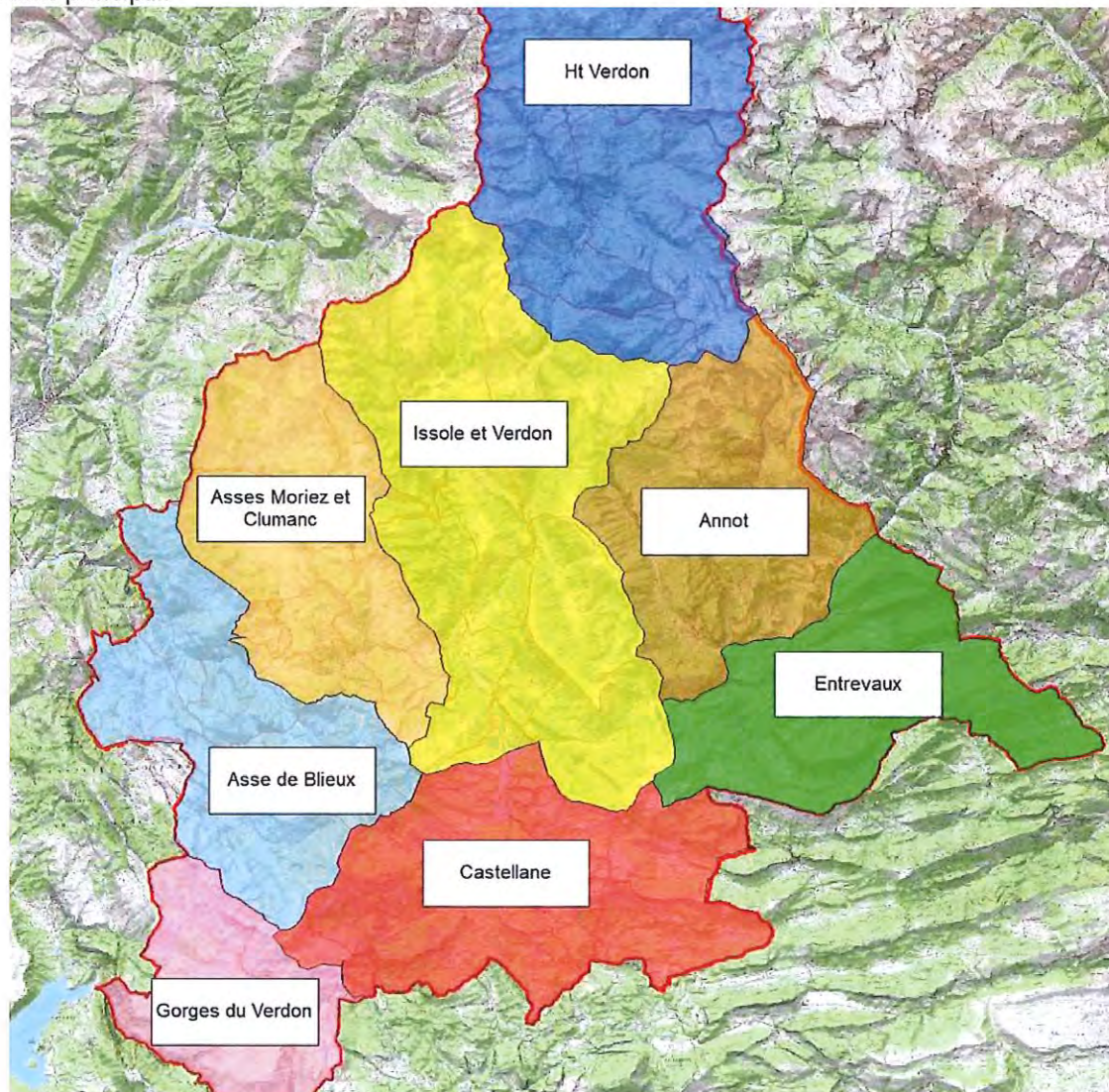
- **Des contraintes réglementaires et environnementales** avec de nombreux zonages réglementaires et contractuels.
- **Des contraintes foncières** avec 50% du volume de bois se trouvant en forêt privée non aménagée (ne disposant d'aucun document de gestion durable).
- **Des contraintes d'exploitation** liées à la desserte forestière et à la topographie du terrain. En effet, 58% des espaces forestiers présentent des contraintes fortes d'exploitation.

4.2. L'exploitation et la gestion du bois

a) Bassins d'approvisionnement en bois

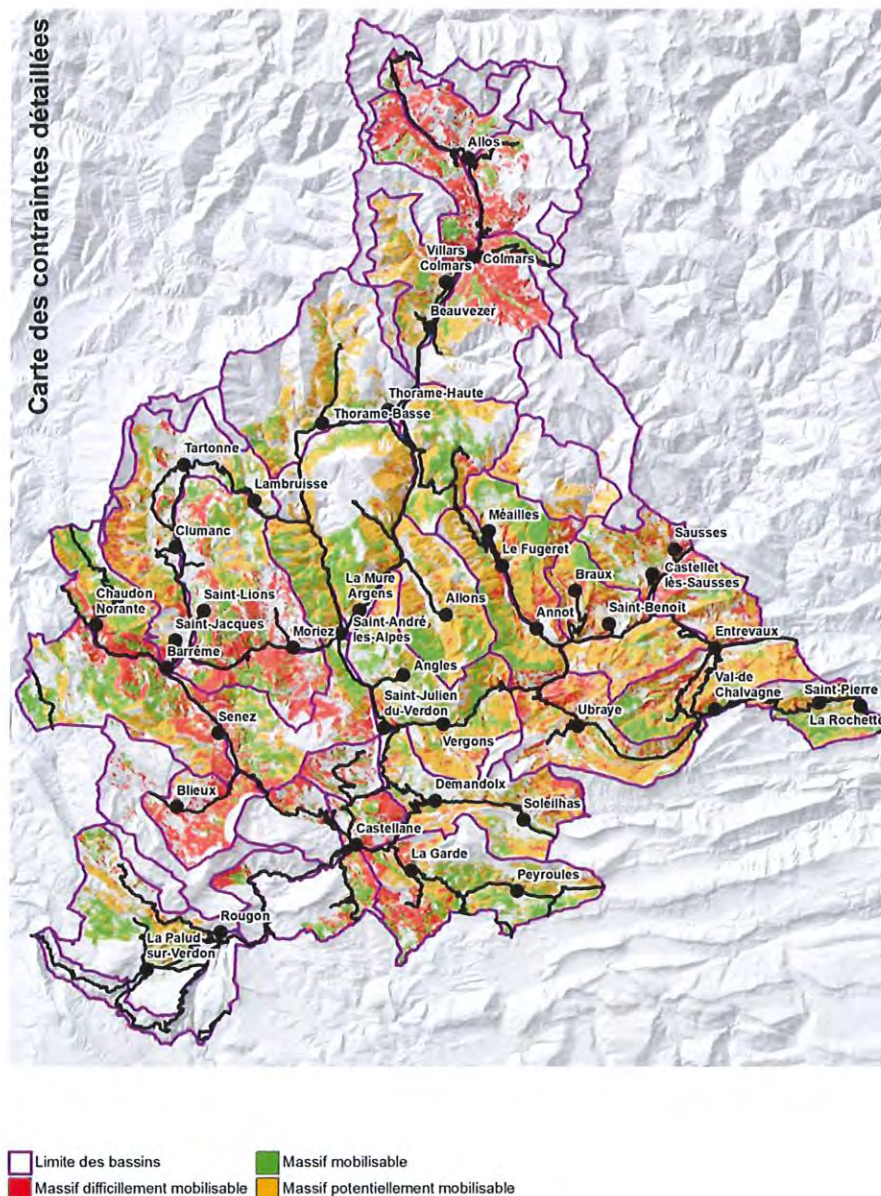
L'étude ressource en bois local sur le territoire de la CCAPV a permis de mettre en avant des bassins d'approvisionnement en bois prioritaires. Ces bassins sont de grands massifs forestiers délimités par

des lignes de crête ou fonds de vallon et drainés par un exutoire routier jusqu'au passage sur le réseau public principal.



Carte 8 : Bassins d'approvisionnement en bois sur le territoire de la CCAPV

Suite au croisement de plusieurs indicateurs, des zones plus ou moins exploitables ont été définies et réparties comme suit sur le territoire :



Carte 9 : Contraintes à l'exploitation du bois sur le territoire de la CCAPV

b) Les acteurs de la filière forêt-bois

Sur le territoire, ce sont **36 entreprises qui exploitent le bois de diverses façons**. 14 entreprises sont axées sur la construction bois, 12 pratiquent la sylviculture et l'exploitation forestière, 8 le sciage et 2 autres exercent une activité en lien avec le bois. Certains de ces professionnels comme la scierie Le Mélézin à Villars-Colmars privilégient l'approvisionnement local (certification « Bois des Alpes ») et de bois issus de forêts gérées durablement (certification PEFC), cela reste actuellement assez rare sur le territoire. **Ces deux certifications sont pourtant essentielles car elles permettent une valorisation de la ressource forestière sur le marché du bois.**

En effet la **certification forestière PEFC** définit et garantit la gestion durable des forêts, en concertation avec les propriétaires forestiers, les entreprises de la filière forêt-bois-papier et les associations de la protection de la nature.



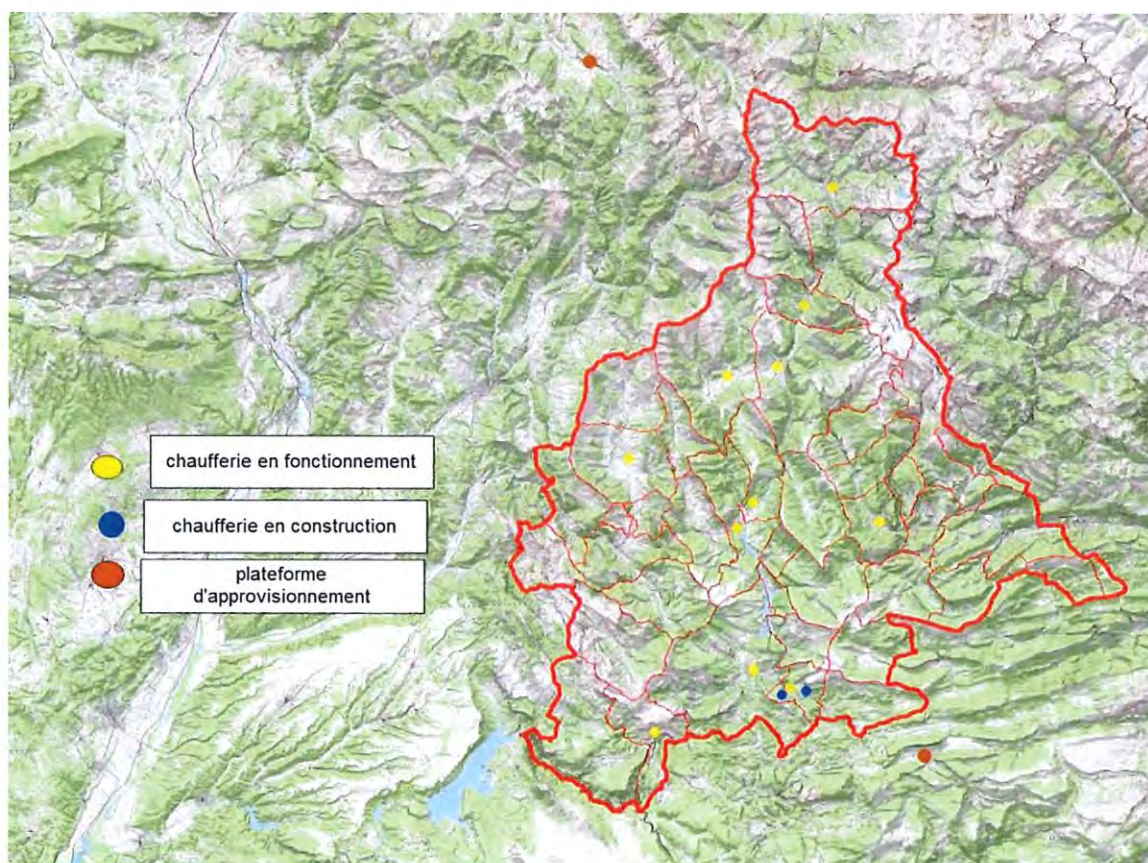
GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

La **certification « Bois des Alpes »**, elle, permet de s'assurer que la ressource utilisée est :



- Issue de forêts du massif alpin français gérées durablement, sous certification forestière.
- Bois séchés selon l'humidité requise par les DTU.
- Bois de structure classés selon leur résistance mécanique avec marquage CE.
- Bois tracés
- Respect du périmètre d'approvisionnement et de transformation Bois des Alpes™.
- Entreprises impliquées dans le développement durable, menant deux chantiers d'amélioration continue par an.
- Entreprise certifiée PEFC Chaîne de Contrôle, et bois certifiés PEFC 100%.

Bien que la récolte du territoire soit essentiellement **valorisée en bois d'industrie**, le bois-énergie représente aussi un débouché important. Il est à noter que sur le territoire de la CCAPV, **11 chaufferies à bois privées et publiques sont en fonctionnement**, ces dernières consomment 1 090 tonnes de plaquettes forestières et de scieries avec une puissance totale de 1 300kw. Pour exemple, il existe des chaufferies à la mairie de Saint-André, à l'école et à la mairie de Clumanc, à Castellane, à la Maison de Produits de Pays à Beauvezer ou encore à l'école d'Annot.



Carte 10 : Chaufferies présentes sur le territoire de la CCAPV en 2020

Le territoire forestier de la CCAPV concentre de multiples enjeux qu'il est nécessaire d'intégrer dans la réflexion stratégique de la CCAPV en matière de filière forêt-bois. L'outil CFT, au travers de ses

instances de concertation, doit donc permettre de traduire cette multifonctionnalité en objectifs stratégiques et opérationnels consensuels et de prioriser les actions, en réunissant l'ensemble des acteurs et des usagers des espaces forestiers : gestionnaires, scientifiques, associations, propriétaires, pouvoirs publics, usagers... L'objectif est donc que la CFT contribue à la valorisation de la forêt du territoire de la CCAPV dans un esprit de développement durable et en concertation avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire. Ces acteurs rencontrent actuellement des difficultés d'accessibilité à la ressource (temps d'acheminement du bois long et zones souvent peu exploitables) et donc une valorisation économique limitée de cette dernière. Cependant, **la ressource en bois est bien présente sur le territoire et une meilleure valorisation et exploitation de cette matière première serait une réelle force pour le développement économique du territoire**, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux actuels.

A la fois réserve de biodiversité, source de matière première renouvelable, créatrice d'emplois non délocalisables, espace récréatif et constitutif des paysages, la forêt est au carrefour des influences qui font l'identité du territoire de la CCAPV. C'est pour cette raison que la rédaction et la mise en œuvre d'une CFT semblent pertinentes afin d'insérer davantage les forêts dans le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, prenant en compte les aspects économiques, écologiques, sociaux et culturels de cet espace. Suite au diagnostic du territoire et aux différentes concertations menées, il apparaît que cette charte devra traiter des enjeux en lien avec la gestion forestière durable, la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie ainsi que des produits forestiers non ligneux et du sylvopastoralisme, et enfin s'assurer que les enjeux forestiers dans l'aménagement global du territoire de la CCAPV sont bien pris en compte.

5. Plan d'actions de la CFT

5.1. Objectifs et résultats attendus de la CFT

Lors du travail de concertation, **les partenaires ont clairement défini des objectifs de valorisation économique du bois et de développement de la filière forêt-bois dans son ensemble sur le territoire de la CCAPV** (bois d'œuvre et bois d'énergie), **ainsi que la prise en compte de l'aspect multifonctionnelle de la forêt intégrant la biodiversité, le pastoralisme et le tourisme**. De ce travail commun, ont découlé trois axes majeurs autour desquels s'articule la présente CFT :

- **Objectif 1** : Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV.
- **Objectif 2** : Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie sur le territoire.
- **Objectif 3** : Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire.

6 résultats attendus ont alors été déterminés afin d'atteindre les objectifs de développement retenus :

- Résultat 1 : Les propriétaires forestiers gèrent de façon durable leur forêt.
- Résultat 2 : L'appui aux acteurs en amont de la filière forêt-bois permet une meilleure valorisation de la ressource forestière sur le territoire.
- Résultat 3 : L'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire est redynamisée.
- Résultat 4 : L'utilisation du bois énergie sur le territoire est structurée et opérationnelle.
- Résultat 5 : Les pratiques agricoles et d'élevage liées à la forêt sont promues et se développent sur le territoire.
- Résultat 6 : La dimension forêt est prise en compte, via la CFT, dans la politique d'aménagement et de développement du territoire.

5.2. Description des actions

Afin d'atteindre les trois objectifs de cette charte, 14 actions prioritaires ont été identifiées, elles sont réparties comme suit :

Objectif 1 : Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV
Résultat 1 : Les propriétaires forestiers gèrent de façon durable leur forêt
<i>Action 1 : Gestion des forêts communales</i>
<i>Action 2 : Gestion des espaces forestiers privés</i>
<i>Action 3 : Adaptions aux changements climatiques et gestion durable des forêts</i>
Résultat 2 : L'appui aux acteurs en amont de la filière forêt-bois permet une meilleure valorisation de la ressource forestière sur le territoire
<i>Action 4 : Exploitation forestière à l'échelle des massifs forestiers</i>
<i>Action 5 : Renforcer l'offre de formation et les capacités des exploitants forestiers</i>
<i>Action 6 : Connaissance et acceptation de la gestion forestière</i>
Objectif 2 : Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie sur le territoire
Résultat 3 : L'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire est redynamisée
<i>Action 7 : Appuyer les professionnels de l'aval de la filière</i>
<i>Action 8 : Valorisation des bois locaux comme bois d'œuvre</i>
Résultat 4 : L'utilisation du bois énergie sur le territoire est structurée et opérationnelle
<i>Action 9 : Appuyer les projets de chaufferies et réseau de chaleur bois énergie</i>
<i>Action 10 : Structurer l'usage du bois énergie</i>
Objectif 3 : Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire
Résultat 5 : Les pratiques agricoles et d'élevage liées à la forêt sont promues et se développent sur le territoire

Action 11 : Mise en valeur des châtaigneraies du massif d'Annot
Action 12 : Promouvoir le système d'exploitation sylvopastoral
Résultat 6 : La dimension forêt est prise en compte, via la CFT, dans la politique d'aménagement et de développement du territoire
Action 13 : Faire de la CFT un outil stratégique structurant du territoire
Action 14 : Affirmer une politique cohérente de protection des massifs contre les incendies

Chaque action est déclinée dans une fiche-action qui reprend le contexte et les objectifs de l'action, les types d'actions prévues, les activités, la durée de l'action, les partenaires et les porteurs possibles de l'action, le budget prévisionnel et les potentiels financeurs, ainsi que les indicateurs de mise en œuvre. Les activités ne sont pas figées et peuvent s'adapter aux réalités du terrain tout au long de la mise en œuvre de la CFT. De plus les budgets sont estimatifs et pourront là aussi être revus si nécessaire lors de la mise en œuvre de la CFT. Il en est de même pour les partenaires et les financeurs, les listes présentées ici ne sont pas exhaustives et peuvent être adaptées selon les opportunités, les champs de compétences et les moyens techniques et financiers de chaque partenaire. Certains partenaires identifiés sont déjà bénéficiaires de subventions pour le même type d'activités sur une géographie plus large, englobant souvent le territoire de la CCAPV, dans ce cas les activités de la CFT de la CCAPV s'intégreront au maximum dans ces projets plus larges. La CCAPV veillera à ce que les acteurs sur son territoire puissent bénéficier d'appui concrets de la part de ces différentes structures.

Objectif 1 : Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV

Les forêts sont aujourd'hui menacées par les changements climatiques qui favorisent la multiplication de phénomènes destructeurs (sécheresses et incendies, intensification des tempêtes, augmentation des attaques de parasites...). De plus, le dérèglement climatique aggrave le risque de déclin de la biodiversité.

La gestion durable des forêts permet donc de garantir leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. (Article L1 du code forestier).

Pour valoriser le patrimoine forestier, notamment la ressource forestière en bois, tout en pérennisant et en assurant la multifonctionnalité des forêts, une attention particulière est accordée à la préservation de la biodiversité et des habitats, la qualité des sols et de l'eau, l'amélioration des capacités d'accueil du public, la protection contre les risques naturels, et la conservation de la qualité des paysages et des richesses culturelles. C'est pour cela qu'il semble nécessaire d'en tenir compte dans les pratiques de gestion forestière tout en appuyant les acteurs de la filière forêt-bois à valoriser économiquement ces espaces boisés avec une préférence pour des débouchés locaux, pérennes et apportant une plus-value pour l'image du territoire.

Objectif 1 : Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV
Résultat 1 : Les propriétaires forestiers gèrent de façon durable leur forêt
Action 1 : Gestion des forêts communales
Action 2 : Gestion des espaces forestiers privés
Action 3 : Adaptions aux changements climatiques et gestion durable des forêts
Résultat 2 : L'appui aux acteurs en amont de la filière forêt-bois permet une meilleure valorisation de la ressource forestière sur le territoire
Action 4 : Exploitation forestière à l'échelle des massifs forestiers
Action 5 : Renforcer l'offre de formation et les capacités des exploitants forestiers
Action 6 : Connaissance et acceptation de la gestion forestière

Résultat 1 : Les propriétaires forestiers gèrent de façon durable leur forêt

Afin d'accroître la mobilisation des bois, dans une dynamique de gestion forestière durable, il convient de travailler avec les propriétaires forestiers sur des pratiques durables et permettant de faire face aux changements climatiques, tout en valorisant les zones forestières économiquement intéressantes.

Fiche-Action 1 : Inciter les élus à s'impliquer dans la gestion de leurs forêts communales

Fiche-action 2 : Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers privés

Fiche-action 3 : Adapter les pratiques forestières aux changements climatiques et s'assurer une gestion durable des forêts

Fiche-Action 1 : Inciter les élus à s'impliquer dans la gestion de leurs forêts communales

❖ Contexte et objectif :

La forêt communale est un élément du patrimoine privé de la commune qui doit donc à juste titre être conservée, exploitée et mise en valeur. Au sein de la CCAPV, les forêts communales représentent 19% de la superficie boisée du territoire. Elles peuvent être une source de revenus pour la commune grâce à une valorisation durable (exploitation durable du bois, affouage, pâturage, cueillette, chasse, tourisme...) et en tenant compte des enjeux environnementaux actuels (maintien des sols, maintien de la ressource en eau, lutte contre les incendies, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité). Il est donc pertinent d'outiller au mieux les élus afin de leur permettre de pouvoir prendre des décisions stratégiques sur la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier.

❖ Type d'action :

Etude sur les causes des invendus en forêt communale, Formation et animation autour de la gestion forestière durable auprès des élus.

❖ Activités prévues :

- Sensibilisation des élus aux résultats des différentes études menées en 2020 sur le domaine de la forêt et sur les pistes d'actions à mener en découlant.
- Former les élus à la gestion forestière durable et à la commercialisation du bois.
- Former les élus à la structuration du foncier forestier.
- Réunir un groupe de travail afin d'identifier les causes d'invendus en forêt communale, en tirer un bilan et y remédier.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Les communes, Les Communes Forestières, l'ONF, Natura 2000, les exploitants forestiers, CRPF

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV, Les Communes Forestières, Les Communes Forestières et la SAFER dans le cadre du projet de lutte contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	6 610	3 750	3 250	3 250	3 250	20 110
Formation/prestation externe (Formations spécifiques sur le territoire de la CCAPV)	5 000		5 000			10 000
Etude	5 000					5 000
Action de sensibilisation et outils de communication	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Total (€)	18 110	5 250	9 750	4 750	4 750	42 610

❖ Financement de l'action :

Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombres d'élus « référents forêt » s'étant appropriés le plan d'aménagement de leur commune
- Réalisation d'une étude / réunion de travail sur les causes des invendus en forêt communale
- Nombre d'élus ayant participé aux formations sur les différentes possibilités de commercialisation du bois

Fiche-action 2 : Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers privés

❖ Contexte et objectif :

La forêt privée représente 61% de la surface boisée du territoire de la CCAPV. A ce titre un enjeu majeur pour dynamiser l'amont de la filière forêt-bois se base sur la gestion forestière de ces domaines privés. Afin de les appuyer dans ces démarches de gestion durable, les propriétaires forestiers privés peuvent bénéficier du soutien et de l'expertise des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Ces centres ont trois missions principales : i/Orienter la gestion des forêts privées en incitant les propriétaires à réaliser des documents de gestion durable sur 10 à 20 ans ; ii) Conseiller et former en réalisant des études et des expérimentations sur la forêt ; iii) Regrouper la propriété privée, laquelle est très morcelée, pour réaliser des projets de dessertes, mobiliser les bois et regrouper les chantiers d'exploitation. Le CRPF est donc un acteur essentiel sur lequel s'appuyer pour la redynamisation de la gestion forestière privée. De plus, un travail de sensibilisation et d'information sur les associations de propriétaires forestiers est à réaliser afin de travailler de façon plus pertinente sur des superficies économiquement rentables et permettant un réel aménagement de l'espace boisé. Un appui auprès des associations et groupements existants, ainsi qu'un travail de mise en réseau entre ces derniers apparaît donc indispensable pour structurer cet amont forestier privé sur le territoire de la CCAPV.

❖ Type d'action :

Formations, sensibilisations et animations menées par le CRPF et la CCAPV sur des sujets tels que la gestion forestière, les PSG, la lutte contre le morcellement, les associations, les financements, voyage d'échange...

❖ Activités prévues :

- Appuyer les actions de sensibilisation des propriétaires privés à la gestion forestière menées par le CRPF.
- Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux différentes formes de structures collectives de gestion type ASL.
- Favoriser la communication entre les différentes ASL/GF existantes sur le territoire.
- Informer les propriétaires des dispositifs financiers à leur disposition.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Les ASL/GF du territoire, CRPF, Natura 2 000, Parc Naturel Régional du Verdon, Gestionnaires forestiers, Fibois, les propriétaires forestiers, Chambre d'Agriculture 04

❖ Porteurs possibles de l'action :

CRPF, ASL, CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	3 500	3 500	3 250	3 250	3 250	13 600
Formation/prestation externe (Animation CRPF)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Voyage d'échange		3 000		3 000		6 000
Action de sensibilisation et outils de communication	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Total (€)	15 500	18 500	15 250	18 250	15 250	79 600

❖ Financement de l'action :

Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombres de propriétaires adhérents à une ASL (ou autre forme de structure)
- Nombre de chantiers groupés engagés
- Superficie de forêts privées sous PSG

Fiche-action 3 : Adapter les pratiques forestières aux changements climatiques et assurer une gestion durable des forêts

❖ Contexte et objectif :

Il est maintenant acté que le changement climatique impacte et impactera de plus en plus le couvert forestier en particulier dans la Région Sud, provoquant entre autres de fortes variations thermiques et une augmentation des températures, des incendies, des attaques de ravageurs et des dépérissements précoces. Il semble donc indispensable de repenser dès à présent les actions menées sur le terrain, en se basant sur les expérimentations déjà réalisées et les ressources scientifiques locales déjà mobilisées sur le sujet. Il est important de faire évoluer les pratiques de gestion forestière dans le contexte de

changement climatique actuel afin de s'assurer de la pérennité d'un approvisionnement en bois préservant les écosystèmes forestiers du territoire et d'axer les actions sur de la sensibilisation aux bonnes pratiques sylvicoles, assurant ainsi une gestion durable des forêts. De plus, cette durabilité passe aussi par la promotion de la certification PEFC. Le territoire de la CCAPV compte actuellement 30% de forêts certifiées PEFC. La faible valorisation du bois issu des massifs du territoire s'explique en partie par ce faible pourcentage, ne permettant pas d'accéder à l'ensemble des débouchés de la filière. En effet, de nombreux marchés sont actuellement conditionnés par la certification du bois, cela devient donc un passage obligé et justifié afin de valoriser au mieux la ressource forestière dans un souci de durabilité. De plus, le développement de la certification Bois des Alpes, autre objectif de cette charte, nécessite l'utilisation obligatoire de bois certifié PEFC. Il semble donc indispensable dans un souci de gestion environnementale des forêts du territoire de former et sensibiliser les acteurs de la filière forêt-bois au recours systématique à la certification PEFC, couplé à un travail sur les bonnes pratiques sylvicoles et la gestion durable des forêts afin de s'assurer du renouvellement des peuplements existants.

❖ Type d'action :

Formations, sensibilisations et animations auprès des propriétaires forestiers, des autres acteurs de la filière forêt-bois sur des sujets tels que les bonnes pratiques sylvicoles, la certification PEFC, en partenariat avec la recherche, accompagnement des acteurs de l'amont voulant certifier leurs forêts, participation et réflexion à des réseaux/projets travaillant sur le sujet du changement climatique et son impact sur la forêt.

❖ Activités prévues :

- Promouvoir et favoriser la diffusion d'informations sur les pratiques innovantes sensibles aux enjeux du changement climatique et les bonnes pratiques de gestion forestière durable auprès des propriétaires et des techniciens, en lien avec la recherche.
- Adapter les itinéraires techniques de gestion des forêts afin d'intégrer systématiquement les enjeux environnementaux tels que le maintien et la préservation de la qualité de la ressource en eau, l'optimisation du stockage du carbone sur des parcelles tests pré identifiées par les gestionnaires forestiers (recherche-action)
- Promouvoir la certification PEFC ou équivalent des forêts.
- Encourager les propriétaires forestiers à investir dans le renouvellement des peuplements forestiers, pour adapter leur forêt au contexte du changement climatique, ou améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

ONF, CRPF, Communes Forestières, PEFC, Chambre d'agriculture, INRAE, PNRV/PNM, CIPRA, Département de la Santé des Forêts, Office Français de la biodiversité (OFB), Ecoles d'agronomie/foresterie, gestionnaires forestiers, Natura 2000, propriétaires forestiers, les communes, les élus.

❖ Porteurs possibles de l'action :

ONF, Communes Forestières, PNRV et PNM, CRPF, INRAE, CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 833	3 500	3 250	3 250	3 250	19 083
Formation/prestation externe	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Action de sensibilisation et outils de communication	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Certification	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Investissement parcelles pilotes	A définir					
Total (€)	19 833	22 500	17 250	22 250	17 250	99 083

❖ Financement de l'action :

Appels à projets type ADEME, Life (UE), Aide au développement de la filière forêt-bois ADEVBOIS (MAA), Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer - volet renouvellement forestier (MAA), Fonds RESPIR, CRRTE, Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Fonds de compensation, Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Réalisation d'outils de sensibilisation
- Nombre de formations et de personnes formées
- Nombre de parcelles pilotes réalisées
- Surface du territoire disposant d'une certification PEFC
- Surface de renouvellement des peuplements forestiers

Résultat 2 : L'appui aux acteurs en amont de la filière forêt-bois permet une meilleure valorisation de la ressource forestière sur le territoire

Actuellement, le rôle des forêts ne se réduit pas à la production de bois. En effet, la forêt joue un rôle dans le maintien de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique ou encore contre les risques naturels (type éboulement de terrain...). Cependant, cette multifonctionnalité de la forêt n'est soutenue économiquement que par son volet production de bois. C'est donc pour cela qu'il semble important dans un territoire comme celui de la CCAPV de travailler à la valorisation de l'amont de la filière forêt-bois à des échelles viables économiquement, couplant d'autres intérêts (pastoralisme, lutte contre les incendies), tout en développant les métiers/formations nécessaires afin d'assurer une mobilisation suffisante de bois dans une perspective de gestion durable. Pour cela et afin d'assurer un niveau d'acceptation de cette exploitation forestière durable, un travail de sensibilisation et d'information envers le grand public sera aussi à réaliser.

Fiche-action 4 : Soutenir les actions d'exploitation forestière à l'échelle des massifs forestiers

Fiche-action 5 : Renforcer l'offre de formation au niveau local afin de renforcer les capacités des exploitants forestiers

Fiche-action 6 : Travailler sur la connaissance et l'acceptation de la gestion forestière auprès du grand public

Fiche-action 4 : Soutenir les actions d'exploitation forestière à l'échelle des massifs forestiers

❖ Contexte et objectif :

Au vu du morcellement des propriétés forestières dans le territoire, ainsi que de la valeur des bois exploitables et de la difficulté d'accès de certaines zones, il est opportun afin de pouvoir valoriser au mieux la ressource boisée de favoriser des actions collectives permettant une exploitation rentable. L'objectif est donc de travailler sur la possibilité de chantiers groupés (existants ou à créer), d'identifier des massifs prioritaires d'intervention et de poursuivre les actions en cours dans les plans de développement de massifs forestiers (PDM) existants. De plus, des aménagements seront à favoriser afin de faciliter l'exploitation de ces massifs prioritaires, en particulier la création de dessertes forestières (en lien avec le schéma direct de desserte des massifs forestiers des Alpes de Haute Provence) pouvant répondre à plusieurs enjeux tels que la lutte contre les incendies ou le sylvopastoralisme, la possibilité de débardage par câble ainsi que la création de places de dépôts et de tri des bois en bord de route pouvant répondre à des besoins identifiés par les professionnels de la filière forêt-bois. Le travail préalable d'animation au niveau des propriétaires forestiers publics et privés est prévu dans les fiches-action 1 et 2.

❖ Type d'action :

Identification des chantiers public/privés, identification des besoins en place de dépôts et de tri des bois, suivi et accompagnement, appui aux porteurs de projet.

❖ Activités prévues :

- Promouvoir le procédé de coopération public/privé via l'identification de chantiers groupés.
- Accompagner les chantiers groupés ciblés et suivre leur déroulé afin d'assurer la pérennité de l'action.
- Identifier des massifs privés à fort potentiel économique permettant des interventions sylvicoles synchronisées.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers forestiers afin de faire émerger des PDM.
- Suivre les actions en cours dans les PDM existants et les nouvellement identifiés.
- Identifier et prioriser les dessertes à réaliser/rénover en tenant compte du schéma directeur départemental de desserte des massifs forestiers des Alpes de Haute-Provence et des opportunités/besoins pouvant apparaître sur le territoire en fonction des massifs forestiers à fort potentiel économique et répondant à des enjeux forts sur le territoire comme la lutte contre les incendies.
- Accompagner les porteurs de projet dans cette démarche.
- Appuyer la création de places de dépôts et de tri des bois en bord de route et les projets de débardage par câble en lien avec les besoins identifiés par les partenaires techniques.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

ONF, propriétaires forestiers, CRPF, les communes, les Communes Forestières, DDT, SAFER.

❖ Porteurs possibles de l'action :

ONF, CRPF, Communes Forestières, CCAPV, Communes, ASL

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	An 1	An 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 055	3 500	3 250	3 250	3 250	18 305
Formation/prestation externe (animation CRPF)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Investissement	A définir					
Total (€)	25 055	23 500	23 250	23 250	23 250	118 305

❖ Financement de l'action :

Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Région Sud, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de chantiers groupés initiés
- Nombre de porteurs de projet accompagnés
- Nombre de PDM en cours
- Volume de bois débloqué par l'action desserte ou l'action massification

Fiche-action 5 : Renforcer l'offre de formation au niveau local afin de renforcer les capacités des exploitants forestiers

❖ Contexte et objectif :

Afin d'assurer une gestion durable des forêts de la CCAPV, il semble indispensable de renforcer les compétences des acteurs de l'amont de la filière et de promouvoir ces métiers auprès des jeunes générations. En partenariat avec les structures compétentes dans ce domaine telles que FiBois SUD et la Fédération Nationale du Bois (FNB), un travail d'identification des besoins en formation doit donc être réalisé afin de développer des cursus pertinents pour adultes ou jeunes et répondant aux attentes des nouveaux marchés et enjeux climatiques (en lien avec la fiche-action 3 « Adapter les pratiques forestières aux changements climatiques et assurer une gestion durable des forêts »). De plus, la multifonctionnalité de la forêt est à prendre en compte dans le développement de nouveaux métiers/formations afin de s'assurer ainsi qu'au cœur même des apprentissages de la prise en compte des différents « mondes » interagissant dans ce milieu. Ce travail a une dimension dépassant le territoire de la CCAPV et devra donc être réalisé en collaboration étroite avec les entités territoriales adéquates. La CCAPV pourra assurer un rôle d'animation afin de valoriser et promouvoir au mieux les formations existantes dans ce domaine et d'identifier les besoins particuliers à son territoire.

❖ Type d'action :

Animations et sensibilisation, concertation, communication, étude

❖ Activités prévues :

- Identifier les besoins en formation sur le territoire en accord avec les professionnels aussi bien pour un renforcement des acteurs déjà en activité que pour les jeunes.
- Participer au développement et à la promotion de formations en lien avec les professionnels et les centres de formations en lien avec les métiers de la filière forêt-bois.

- Participer au développement et à la promotion des offres de formations pluridisciplinaires sur le territoire prenant en compte de l'aspect multifonctionnel de la forêt (tourisme et forêt par exemple).

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2024

❖ Partenaires :

FiBois SUD, FNB, ONF, CRPF, Centre de formation, Lycées professionnels (agricole et forestier), GRETA, Collèges territoire CCAPV, Fibois Sud, Département Des Alpes de Haute Provence.

❖ Porteurs possibles de l'action :

Fibois SUD, FNB

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV			3 250	3 250	3 250	9 750
Etude			10 000			10 000
Action de sensibilisation et outils de communication				5 000	5 000	10 000
Total (€)			13 250	8 250	8 250	29 750

❖ Financement de l'action :

FEADER, Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Etude sur les besoins en formation
- Nombre d'actions de communication pour la valorisation des formations dans la filière forêt-bois et pluridisciplinaires.

Fiche-action 6 : Travailler sur la connaissance et l'acceptation de la gestion forestière auprès du grand public

❖ Contexte et objectif :

La communication autour de la gestion forestière durable et des métiers de la forêt est actuellement peu développée. Sensibiliser le grand public, les jeunes et les autres professionnels travaillant sur cet espace (accompagnateurs en montagne, responsables de clubs sportifs...) aux rôles primordiaux de la forêt et de sa gestion durable, faire découvrir sa richesse, inciter à son respect, associer le citoyen à la gestion participative de la forêt dans son territoire, c'est garantir à long terme sa protection, prévenir et savoir aborder les conflits d'usage. Cela contribue donc à développer une politique de gestion durable et partagée par l'ensemble des usagers de la forêt. Cette action se basera sur les outils de communication et de sensibilisation qui ont pu être développés par nos partenaires sur différents sujets, mais une attention sera apportée à l'adaptation de ces outils généralistes au contexte particulier du territoire de la CCAPV.

❖ Type d'action :

Animations et sensibilisation, organisation d'animations, visites d'échanges

❖ Activités prévues :

- Sensibiliser le jeune public à la gestion forestière (en lien avec les écoles).
- Sensibiliser le grand public à la gestion forestière (visite de chantier, événementiel...).
- Sensibiliser les professionnels (hors monde forestier) évoluant dans les forêts sur la gestion forestière (visite de chantier, échanges avec les professionnels de l'exploitation forestière).

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

ONF, Communes Forestières, Fibois SUD, Natura 2000, PNRV, Education nationale, CRPF, CPIE, PNM, syndicats des professionnels de la filière forêt-bois, PEFC, écoles professionnelles, Le projet « Dans 1000 communes, la forêt fait école » (Communes Forestières).

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV, ONF, Communes Forestières, Fibois, CRPF

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 831	3 500	3 250	3 250	3 250	19 081
Voyage d'échange	3 000	3 000		3 000		9 000
Action de sensibilisation et de outils de communication	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Total (€)	10 331	8 000	4 750	7 750	4 750	35 581

❖ Financement de l'action :

Programmation Espaces Valléens 2021 – 2027 ; Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de visites de chantiers.
- Nombre d'actions de sensibilisation avec des scolaires.
- Nombre d'animations grand public.

Objectif 2 : Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie sur le territoire

L'utilisation du bois sous différentes formes (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) pour des usages variés (construction, ameublement, panneaux, pâte à papier, énergie) présente de réels avantages dans la transition et l'émergence de nouvelles économies impactant positivement l'environnement et aidant à lutter contre le changement climatique. En effet, l'utilisation de produits en bois dans la construction permet de réduire « l'empreinte carbone » des bâtiments et de prolonger le stockage du carbone au-delà du bois sur pied. De plus, en complément des usages matériaux, le bois énergie représente une alternative aux énergies fossiles. Il semble donc important de travailler à la

mise en place des stratégies sylvicoles ciblant prioritairement la production de bois de qualité (bois d'œuvre) tout en générant des coproduits pour le bois industrie et le bois énergie. L'optimisation de l'utilisation du bois passe par une orientation de chaque produit et coproduit vers son utilisation optimale, en s'appuyant sur la complémentarité des usages et le principe d'utilisation de bois en cascade (utiliser en priorité et autant que possible le bois comme matériau, favoriser le recyclage et utiliser les déchets, sous-produits et coproduits de l'exploitation forestière et de la transformation du bois, ainsi que les produits en fin de vie pour la production d'énergie). Enfin, il semble pertinent de valoriser autant que possible des bois locaux pour un usage local.

Bien que peu développé sur le territoire de la CCAPV, il semble important de travailler sur un positionnement stratégique pour les bois destinés à la construction aussi bien pour du bois massif que pour des produits élaborés. De plus, des actions de sensibilisation sont à mener sur la certification Bois des Alpes permettant de valoriser les produits bois issus du territoire.

Il est à noter qu'actuellement, les principaux débouchés pour les bois du territoire sont le bois-énergie et le secteur de la trituration. Ces bois sont très faiblement valorisés mais permettent de maintenir une dynamique de mobilisation et de sylviculture des peuplements sur le territoire et ne sont donc pas à négliger. Il serait intéressant de développer des projets bois énergie sur le territoire afin de tirer ce secteur et de favoriser la transition vers une énergie renouvelable aussi bien chez les particuliers que dans le secteur public.

Objectif 2 : Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie sur le territoire
Résultat 3 : L'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire est redynamisée
<i>Action 7 : Appuyer les professionnels de l'aval de la filière</i>
<i>Action 8 : Valorisation des bois locaux comme bois d'œuvre</i>
Résultat 4 : L'utilisation du bois énergie sur le territoire est structurée et opérationnelle
<i>Action 9 : Appuyer les projets de chaufferies et réseau de chaleur bois énergie</i>
<i>Action 10 : Structurer l'usage du bois énergie</i>

Résultat 3 : L'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire est redynamisée

Le marché de la construction en bois est en pleine évolution, cependant l'offre en bois d'œuvre est peu structurée sur le territoire, les entreprises ont donc du mal à se projeter sur des actions collectives mettant en avant le bois et plus particulièrement le bois local. A ce jour, il faut donc favoriser les marchés publics qui sont susceptibles de tirer la demande en bois local dans le secteur de la construction en s'appuyant sur la certification Bois des Alpes qui permet d'avoir une traçabilité des bois utilisés. De plus, il est nécessaire d'accompagner les acteurs de la transformation (en complément de ceux de la production) afin de s'assurer des capacités et de la qualité des produits transformés disponibles sur le territoire. Ce travail d'accompagnement des entreprises utilisant du bois d'œuvre se fera en se basant sur les résultats de l'étude de marché concernant les produits bois réalisée en 2020.

Fiche-Action 7 : Appuyer les professionnels de l'aval de la filière afin d'assurer le développement global de la filière forêt-bois sur le territoire

Fiche-Action 8 : Promouvoir et valoriser les bois locaux comme bois d'œuvre, en particulier la certification Bois des Alpes

Fiche-Action 7 : Appuyer les professionnels de l'aval de la filière afin d'assurer le développement global de la filière forêt-bois sur le territoire

❖ Contexte et objectif :

Pour une dynamisation réelle de l'utilisation du bois d'œuvre, il est important de travailler sur l'ensemble des acteurs la composant. Les opérateurs de la transformation sont donc essentiels pour absorber le bois sortant de la forêt et répondre aux attentes des marchés potentiels. Ils assurent donc un rôle pivot dans la filière permettant de lier l'offre et la demande. Un travail sur les formations à ces métiers (et leur valorisation), la modernisation des équipements et un appui-conseil afin de répondre aux exigences des nouveaux marchés semble donc primordial. Ce travail doit se faire à une échelle plus grande que le territoire de la CCAPV afin d'avoir une réelle prise en compte de l'ensemble des maillons de l'aval de cette filière forêt-bois. L'animation proposée au niveau de la CCAPV s'intégrera donc dans les politiques départementales et régionales liées à ce sujet, avec des liens forts avec les structures compétentes dans ce domaine.

❖ Type d'action :

Animation et concertation, appui et suivi des entreprises, étude de marchés, étude des besoins en matériel, visite d'échange, identification des formations existantes dans ou proche du territoire de la CCAPV, outils de communication autour des métiers de l'aval de la filière.

❖ Activités prévues :

- Définir une stratégie commerciale territoriale de la filière bois en lien avec la stratégie régionale.
- Participer à l'identification des formations existantes aux métiers du bois (aval filière), les compléter (si nécessaire) et les promouvoir sur le territoire de la CCAPV.
- Participer à l'identification des marchés porteurs (en particulier marchés publics) et à l'appui des entreprises afin de développer leurs compétences commerciales.
- Participer au développement des débouchés intermédiaires et produits à plus haute valeur ajoutée (palettes, caisserie, poteaux...)
- Conseiller les entreprises pour investir dans du matériel adapté à la transformation du bois (capacité de tri, séchage...) répondant aux exigences des marchés visés.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Communes Forestières, MRBE, Syndicats des professionnels de la filière, FiBois, Centre de formation, FCBA, CCI, architectes prescripteurs, GT forêt massif alpin

❖ Porteurs possibles de l'action :

FiBois SUD

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV		3 500	3 250	3 250	3 250	13 250
Etude		10 000	10 000			20 000
Voyage d'échange		3 000		3 000		6 000
Investissement	A définir					
Total (€)		16 500	13 250	6 250	3 250	39 250

❖ Financement de l'action :

Leader, Région (appui aux entreprises), Aide au développement de la filière forêt-bois ADEVBOIS (MAA), CRRTE, Région Sud via financements à FiBois.

❖ Indicateurs de suivi :

- Stratégie commerciale définie
- Nombre de journée technique/ visite d'échange
- Nombre de porteurs de projet suivis

Fiche-Action 8 : Promouvoir et valoriser les bois locaux comme bois d'œuvre, en particulier la certification Bois des Alpes

❖ Contexte et objectif :

Afin de soutenir la filière bois local, il semble essentiel de dynamiser et de créer du lien entre les différents acteurs de la filière. Cet usage du bois d'œuvre peut particulièrement être soutenue par la demande publique. Il est donc important de travailler à deux niveaux : i) sensibiliser les potentiels utilisateurs publics et de les soutenir dans leurs projets de construction bois et ii) travailler avec les acteurs en amont de la filière en valorisant les actions collectives. Cela permettra donc de mettre sur le marché du bois local, particulièrement du bois certifié Bois des Alpes garantissant à l'utilisateur d'acheter du bois venant du massif alpin, promouvant le développement durable, respectant une certaine qualité technique, et participant au maintien des emplois alpins.

❖ Type d'action :

Animations et sensibilisation autour de la construction bois et de la certification Bois des Alpes, rencontres techniques, appui et suivi des porteurs de projet, communication.

❖ Activités prévues :

- Sensibiliser les collectivités et les maitres d'œuvre à la construction bois local (en particulier en promouvant la certification Bois des Alpes et l'utilisation du pin).
- Favoriser les dynamiques collectives locales d'exploitation et de valorisation des bois (mutualisation de moyen) afin d'accroître l'offre de bois certifié Bois des Alpes sur le territoire.
- Apporter un appui technique aux porteurs de projets.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Fibois, Communes Forestières, CRPF, Association Bois des Alpes, Professionnels du bois, Ordre des Architectes, Projet de lutte contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités mené par la SAFER et les Communes Forestières, CA04, Maison Régional de l'Elevage (MRE), GT Forêt massif alpin

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV, Association Bois des Alpes, Fibois, Communes Forestières

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
--------------	---------	---------	---------	---------	---------	-----------

Animation CCAPV	3 500	3 500	3 250	3 250	3 250	16 750
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Action de sensibilisation et de outils de communication	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Total (€)	6 000	11 000	5 750	10 750	5 750	39 250

❖ Financement de l'action :

FEADER, Région Sud, Département 04

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de dynamiques collectives suivies
- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de journées techniques organisées
- Nombre d'entreprises sensibilisées à la certification Bois des Alpes

Résultat 4 : L'utilisation du bois énergie sur le territoire est structurée et opérationnelle

Les marchés du bois-énergie et de la trituration sont des marchés peu exigeants en matière de qualité des bois. Ils représentent actuellement les principaux débouchés des bois du territoire. Il est à noter que deux débouchés distincts pour le bois énergie existent : i) les chaufferies collectives bois et réseaux de chaleur qui nécessitent du combustible de qualité (produits et plaquettes séchés et calibrés) et des services plus développés (livraison, fourniture, communication) et ii) les centrales biomasse qui sont moins exigeantes en termes de qualité du combustible et peuvent davantage intégrer du bois déchets dans leurs approvisionnements.

Au niveau de la CCAPV, l'objectif est de favoriser une utilisation locale aussi bien pour valoriser les bois issus de forêt de faible qualité et ainsi assurer leurs entretiens ainsi que pour développer les dynamiques locales favorisant le chauffage à bois. Il semble donc essentiel pour cela de travailler aussi bien à appuyer les projets de bois énergie sur le territoire aussi bien au niveau des collectivités que des privés afin de développer la demande en bois énergie que de structurer l'utilisation du bois-énergie afin d'assurer l'approvisionnement.

Fiche-Action 9 : Appuyer les projets de chaufferies et de réseau de chaleur bois énergie sur le territoire

Fiche-Action 10 : Structurer l'utilisation du bois énergie localement

Fiche-Action 9 : Appuyer les projets de chaufferies et de réseau de chaleur bois énergie sur le territoire

❖ Contexte et objectif :

Face aux enjeux climatiques actuels, les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire de la CCAPV, ainsi que les élus sont bien conscients que l'utilisation du bois-énergie permet la valorisation d'une ressource renouvelable disponible localement, la réduction de l'usage des énergies fossiles et l'indépendance énergétique ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre produits. En plus de ses impacts environnementaux faibles, le développement de l'utilisation du bois énergie permettrait sur le territoire d'assurer une source d'énergie à un coût stable, d'entretenir les forêts à faible valeur économique (diminuant ainsi les risques d'incendies) et de développer les dynamiques locales. En effet, sur le territoire de la CCAPV, 11 chaufferies automatiques à bois privées et publiques

sont actuellement recensées et consomment environ 1 000 tonnes de plaquettes d'origine forestière et de scieries. L'objectif serait donc de développer au niveau des collectivités des réseaux de chaleur au bois, desservant plusieurs bâtiments, mutualisant des investissements et améliorant les performances économiques et environnementales des installations ainsi que de promouvoir cette énergie renouvelable auprès des particuliers du territoire.

❖ Type d'action :

Bilan sur les projets passés, animation et sensibilisation, communication autour du chauffage bois et de la Charte Qualité Bois Déchiqueté, prospection et recherche de financements.

❖ Activités prévues :

- Informer et promouvoir le chauffage bois (granulés, plaquettes...) auprès des privés et des élus du territoire.
- Identifier de nouveaux projets et appuyer les porteurs de projets dans leur démarche : prospector la faisabilité de nouveaux réseaux de chaleur, s'associer à la démarche de développement des ENR&R du SDE 04, rechercher des sources de financements...
- Promouvoir la Charte Qualité Bois Déchiqueté.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Communes Forestières, MRBE, FiBois, Syndicats professionnels de la filière, ONF, SDE04, les communes, CA04, CRPF

❖ Porteurs possibles de l'action :

SDE 04, Communes Forestières, CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	An 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV		3 500	3 250	3 250	3 250	13 250
Etude		10 000				10 000
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Action de sensibilisation et de outils de communication		3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Total (€)		21 500	6 250	11 250	6 250	45 250

❖ Financement de l'action :

ADEME, LEADER, Région Sud via financement à FiBois et MRBE, CRRTE

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de visites d'échange
- Nombre de projets de chaufferies et réseaux de chaleur accompagnés
- Taux d'approvisionnement en bois issu de la charte qualité bois déchiqueté

Fiche-Action 10 : Structurer l'utilisation du bois énergie localement

❖ Contexte et objectif :

La sécurisation de l'approvisionnement est indispensable pour le développement de l'utilisation du bois énergie et l'émergence de chaufferies et de réseaux de chaleur sur le territoire. Les communes et la CCAPV, en tant qu'acteurs incontournables dans l'aménagement du territoire et dans son développement économique, s'engagent à étudier la possibilité de développer une offre d'approvisionnement en bois local. En effet, si la demande en bois énergie devient suffisamment importante sur le territoire (environ 2000 t de plaquettes consommées par an en général à atteindre) et qu'aucun opérateur économique ne peut ou ne veut se positionner durablement sur le secteur, la structuration de l'approvisionnement devient un enjeu majeur pour assurer la durabilité de l'utilisation du bois-énergie. En lien avec les entreprises privées intervenant sur le territoire, les collectivités engageront des réflexions sur la possibilité d'investir dans une plateforme de bois énergie. Pour ce faire, une étude de faisabilité sur les besoins permettra de préciser les investissements nécessaires et d'y associer les entreprises privées en tant que partenaire du projet ou prestataire.

❖ Type d'action :

Etude, animation et concertation, suivi et prospection.

❖ Activités prévues :

- Etudier la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de bois énergie sur le territoire (incluant la quantification de la capacité de production en plaquettes forestières du territoire, le modèle économique, la forme juridique...).
- Selon les résultats de l'étude et de la concertation, mise en place d'une plateforme bois énergie sur le territoire.
- Etudier la faisabilité de la valorisation en bois énergie des déchets verts grossiers et trop ligneux pour être compostés, ainsi que les déchets de bois collectés au niveau des déchetteries dans le cadre d'une réflexion globale sur la gestion vertueuse des déchets sur le territoire.
- Valoriser le bois local en énergie via la mise en place de contrats d'approvisionnement et l'utilisation de bois de qualité (via la Charte qualité bois décheté ou équivalent).
- Mettre en synergie les différents acteurs intervenants dans l'utilisation du bois-énergie afin de valoriser les initiatives locales.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2023

❖ Partenaires :

Communes Forestières, MRBE, FiBois, Syndicats professionnels de la filière, ONF, Les communes, CRPF, CA04

❖ Porteurs possibles de l'action :

MRBE, SDE04, CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	An 1	An 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV		3 250	3 250	3 250	3 250	13 000

ID : 004-200068625-20220208-2022_01_22-DE

Etude		20 000	10 000			30 000
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Investissement	A définir					
Total (€)		28 250	13 250	8 250	3 250	53 000

❖ Financement de l'action :

Aide au développement de la filière forêt-bois – ADEVBOIS (MAA), LEADER, Région Sud via financement MRBE, ADEME via financement SDE04

❖ Indicateurs de suivi :

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plateforme de bois énergie à l'échelle du territoire.
- Nombre de chaufferies utilisant du bois sous charte qualité bois décheté.
- Nombre de réunions de concertation et de visites d'échange.
- Taux d'approvisionnement en bois énergie issu du territoire ou territoire limitrophe

Objectif 3 : Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière territoriale un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire

En plus de son rôle de production de bois, la forêt, en particulier sur le territoire de la CCAPV est à la jonction de plusieurs mondes : tourisme, élevage, valorisation de produits forestiers non ligneux, chasse, réserve de biodiversité... Il est donc important de tenir compte de l'ensemble de ces aspects afin de développer des activités connexes à la production de bois (sylvopastoralisme, casténeiculture) et de diffuser largement les axes de développement de la CFT auprès de l'ensemble des utilisateurs de la forêt afin de s'assurer d'une cohérence de développement territoriale. La forêt représente une grande partie de la superficie du territoire de la CCAPV, il est donc essentiel que la CFT soit considérée comme un document structurant pour l'aménagement du territoire.

Objectif 3 : Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire

Résultat 5 : Les pratiques agricoles et d'élevage liées à la forêt sont promues et se développent sur le territoire

Action 11 : Mise en valeur des châtaigneraies du massif d'Annot

Action 12 : Promouvoir le système d'exploitation sylvopastoral

Résultat 6 : La dimension forêt est prise en compte, via la CFT, dans la politique d'aménagement et de développement du territoire

Action 13 : Faire de la CFT un outil stratégique structurant du territoire

Action 14 : Affirmer une politique cohérente de protection des massifs contre les incendies

Résultat 5 : Les pratiques agricoles et d'élevage liées à la forêt sont promues et se développent sur le territoire

Le territoire de la CCAPV se caractérise par la présence de pratiques agroforestières et d'élevage fortes. En effet, la castanéculture est développée dans le Massif d'Annot depuis le 16^{ème} siècle, en particulier sur les communes d'Annot, le Fugeret, Braux, Saint-Benoit, Méailles et Castellet-les-Sausses et assure une partie de la production de châtaignes de la Région Sud. Un programme de rénovation de la châtaigneraie a eu lieu il y a quelques années permettant notamment la taille des arbres et la valorisation de la production. Cependant, il est nécessaire de continuer les efforts afin d'augmenter la production et de développer la fabrication de produits transformés à forte valeur ajoutée.

Coté élevage, le pastoralisme est un marqueur fort du territoire de la CCAPV, et se pratique souvent en lisière de forêt. Il est à noter que la fermeture des pâtures est problématique, un travail est donc à mener afin de développer des activités sylvopastorales et ainsi créer de nouveaux espaces de pâtures (sous couvert forestier pouvant répondre à des problématiques en lien avec le changement climatique), tout en entretenant des zones de forêt peu ou pas exploitées actuellement.

Fiche-Action 11 : Poursuivre les actions de mise en valeur des châtaigneraies du massif d'Annot

Fiche-Action 12 : Promouvoir le système d'exploitation sylvopastoral comme outil de gestion forestière et d'adaptation des pratiques pastorales au changement climatique

Fiche-Action 11 : Poursuivre les actions de mise en valeur des châtaigneraies du massif d'Annot

❖ Contexte et objectif :

La châtaigne est un produit emblématique de la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur. Elle est produite en grande partie dans le Var dans le Massif des Maures, dans les Alpes Maritimes dans la Tinée, sur le plateau d'Albion (situé en partie dans le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence) et dans le Massif d'Annot dans les Alpes de Haute Provence, sur le territoire de la CCAPV. Des actions avaient déjà été menées sur la valorisation de cette filière et des investissements ont été faits afin de doter le territoire d'une chaîne de transformation locale, permettant de transformer la châtaigne, qui fait l'objet d'un intérêt nouveau en particulier si elle s'accompagne d'une valorisation en crème ou confiture. Il semble donc pertinent de continuer de développer cette culture en poursuivant des actions de remise en état des châtaigneraies du massif d'Annot, en travaillant à l'intégration de nouveaux propriétaires dans les ASL existantes et en structurant la filière (via des réflexions autour de diversification de produits et de convention de ramassage notamment pour garantir la qualité du produit brut et rester concurrentiel sur le marché national).

❖ Type d'action :

Animation, concertation, prospection, visites d'échange, formation

❖ Activités prévues :

- Poursuivre les actions de remise en état des châtaigneraies et châtaigniers pour une augmentation de la production (Rechercher des sources de financements possibles pour la remise en état des châtaigneraies).
- Maintenir des échanges entre les ASL et entre les différents territoires castanéïcoles de France.
- Promouvoir les ASL existantes afin d'intégrer de nouveaux membres et de les former aux techniques castanéïcoles.
- Réfléchir à long terme aux options de diversification pour la valorisation commerciale des châtaignes.
- Mener une réflexion sur la création de convention de ramassage.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2023

❖ Partenaires :

CRPF, Association de producteurs, CA04

❖ Porteurs possibles de l'action :

ASL, CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV		3 500	3 250	3 250	3 250	13 250
Formation/prestation externe		15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Investissement	A définir					
Total (€)		23 500	18 250	23 250	18 250	83 250

❖ Financement de l'action :

FEADER, LEADER, CRRTE, Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux adhérents dans les ASL
- Nombre de visites d'échange
- Mise en place d'une convention de ramassage
- Volume de châtaignes transformées via l'atelier de transformation d'Annot

Fiche-Action 12 : Promouvoir le système d'exploitation sylvopastoral comme outil de gestion forestière et d'adaptation des pratiques pastorales au changement climatique

❖ Contexte et objectif :

Sur le territoire de la CCAPV, l'élevage se distingue par une forte composante pastorale qui se pratique sur différents espaces dont la forêt. Un lien est donc à faire entre élevage et forêt via la promotion de pratiques sylvopastorales permettant une amélioration de la ressource pastorale par la conservation de l'effet bénéfique de l'arbre sur le sous-bois et les animaux (ombrage des parcours et amélioration de la gestion de l'eau permettant de lutter contre les effets négatifs de la hausse des températures) et un objectif forestier de production et de protection par la valorisation et l'entretien pastoral du sous-bois dans le respect des règles de bonnes gestion forestière, ne mettant pas en péril la santé du couvert forestier.

La première éclaircie est souvent une intervention économiquement déficitaire, donc difficile à mettre en œuvre. La présence simultanée d'une valorisation pastorale peut apporter des motivations et des ressources supplémentaires susceptibles de faciliter les interventions (apport alimentaire pour le troupeau, location, parfois aussi travaux réalisés par l'éleveur). C'est aussi le cas des travaux d'amélioration dans les peuplements de petite surface qui ne peuvent s'insérer dans les opérations classiques. De plus, le pâturage dans les espaces boisés contribue à la diminution de la végétation inflammable et à l'entretien de zones de coupures de combustible, ainsi qu'à la lutte contre la prédation des troupeaux. Il fait partie des moyens de sécurisation des massifs forestiers sensibles. Plus largement, et notamment dans les zones de déprise, le sylvopastoralisme peut favoriser le maintien ou l'émergence d'activités rurales en apportant une diversité de revenus (produits forestiers, animaux, développement touristique...), et en valorisant une complémentarité des territoires.

Il semble donc essentiel sur le territoire de la CCAPV de promouvoir et réfléchir autour de ces pratiques sylvopastorales afin de répondre à des enjeux forestiers (entretien des forêts, valorisation de forêts à

faible intérêt économique) et des enjeux pastoraux (éviter la fermeture du milieu, créer de nouvelles zones de pâture).

❖ Type d'action :

Animation, concertation, prospection

❖ Activités prévues :

- Sensibiliser les éleveurs, les propriétaires fonciers forestiers et les professionnels forestiers aux pratiques sylvopastorales.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers forestiers et les éleveurs à l'intérêt de la mise en place d'ASL ou association foncière pastorale pour des démarches de réouvertures de parcs.
- Favoriser la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage entre propriétaires et/ou associations de regroupement et éleveurs.
- Favoriser les aménagements sylvopastoraux adaptés à la demande des éleveurs et des structures de regroupement associées.
- Réfléchir à la problématique autour du broyage propre aux actions sylvopastorales.
- Initier la réflexion sur la réglementation boisement afin de lutter contre la fermeture des milieux agricoles (définition d'espaces ne devant pas être reboisés).

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2023

❖ Partenaires :

CERPAM, Communes Forestières, CRPF, ASL, éleveurs, Groupements Pastoraux, propriétaires forestiers, PNRV, CA04

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV, CRPF, CERPAM, Chambre d'agriculture, ASL, Communes, éleveurs

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 055	3 500	3 250	3 250	3 250	18 305
Formation/prestation externe	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Voyage d'échange		5 000		5 000		10 000
Investissement	A définir					
Total (€)	20 055	23 500	18 250	23 250	15 250	103 305

❖ Financement de l'action :

Fonds FEADER (dossier déposé sur subvention FEADER), Région Sud, Contrat Natura 2000

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions de sensibilisation
- Nombre de conventions pluriannuelles de pâturage mises en place suite à de l'animation et des travaux.
- Nombre d'aménagements sylvopastoraux mis en place.

Résultat 6 : La dimension forêt est prise en compte, via la CFT, dans la politique d'aménagement et de développement du territoire

Les CFT sont des démarches d'aménagement et de développement durables des territoires ruraux, tel que celui de la CCAPV. Issues de la Loi d'orientation forestière de 2001, les CFT permettent d'insérer davantage les forêts dans leur environnement territorial et multifonctionnel. Qu'il s'agisse d'enjeux économiques, sociaux ou environnementaux (changement climatique, lutte contre les incendies...), la CFT permet de concrétiser des objectifs stratégiques et des actions opérationnelles, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires du territoire. En tant que démarche d'aménagement du territoire, elle est initiée par les élus d'un territoire et porte aussi bien sur la forêt publique que privée. Les usagers de la forêt (randonneurs, chasseurs, éleveurs...), les acteurs de la protection de l'environnement ou du tourisme sont présents. Elle s'attache à dynamiser l'amont (gestion, exploitation des bois) aussi bien que l'aval de la filière (transformation) : les entreprises de la filière sont donc associées aux échanges. La CFT permet donc d'aborder la forêt dans une perspective globale et multifonctionnelle, pour coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois du territoire et concourir au développement durable de ce territoire. Il semble donc essentiel pour que cet outil ne reste pas lettre morte de la valoriser et de communiquer sur ces axes stratégiques afin de nourrir et compléter les autres documents structurants pour le développement du territoire de la CCAPV.

Fiche-Action 13 : Faire de la CFT un outil stratégique structurant pris en compte dans l'élaboration des documents de planification et/ou d'aménagement du territoire

Fiche-Action 14 : Affirmer une politique cohérente de protection des massifs contre les incendies

Fiche-Action 13 : Faire de la CFT un outil stratégique structurant pris en compte dans l'élaboration des documents de planification et/ou d'aménagement du territoire

❖ Contexte et objectif :

La CFT est un outil stratégique structurant pour le développement durable du territoire et la valorisation de ses surfaces boisées qui couvrent plus de 60% du territoire de la CCAPV. Il semble donc essentiel que les axes de développement de la CFT soient connus et pris en compte dans des documents tel que le Schéma de Cohérence Territorial (ScoT). Cette composante « forêt » est souvent oubliée lors de réflexions autour de l'aménagement du territoire ou la création de projets pouvant avoir un impact sur le couvert boisé. En effet, la forêt se retrouve dans de nombreux projets qu'ils soient touristiques, économiques ou environnementaux. Il semble donc essentiel de partager et de communiquer sur la stratégie définie au sein de la CFT à l'ensemble des acteurs pouvant interagir dans l'espace forestier, la gestion de la forêt étant un enjeu transversal.

❖ Type d'action :

Animation, concertation, communication

❖ Activités prévues :

- Communiquer avec les différents services décideurs sur ce point, notamment pour l'élaboration du ScoT et autres documents d'urbanisme afin d'apporter des données et de la connaissance concernant les enjeux forestiers lors de la rédaction des documents d'urbanisme.
- Sensibiliser les différents acteurs sur le rôle stratégique de la forêt dans le développement durable du territoire.

- Participer à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV).
- Communiquer autour des actions réalisées via la charte et favoriser les échanges et retours d'expériences, y compris auprès du réseau régional et national des CFT
- Mettre au point des projets multifonctionnels d'aménagements d'espaces boisés via un travail de concertation (activités touristiques, projet éducatif, activités sportives...)

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

Communes Forestières, Autres services de la CCAPV, tous acteurs intervenant sur des espaces boisés, ONF, Education nationale, Offices de tourisme, CRPF, OFB, PNRV

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 055	3 500	3 250	3 250	3 250	18 305
Actions de sensibilisation / Outils de communication	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Total (€)	10 055	8 500	8 250	8 250	8 250	43 305

❖ Financement de l'action :

FEADER, Programmation Espaces Valléens 2021 – 2027, Région Sud

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre de documents de planification prenant en compte les enjeux forêt-bois
- Nombre d'événements en lien avec le réseau des CFT
- Nombre de projets multifonctionnels initiés

Fiche-Action 14 : Affirmer une politique cohérente de protection des massifs contre les incendies

❖ Contexte et objectif :

Bien que moins mise à mal que dans d'autres départements ou territoires de la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, la forêt au sein de la CCAPV reste encline à de forts risques d'incendies, accentués par le changement climatique. Il semble donc essentiel de continuer à travailler de façon concertée sur la lutte contre les départs d'incendies, la propagation de ces derniers et par conséquent soutenir les projets à vocation DFCL. Il faut donc continuer à informer les usagers de la forêt sur les risques et les mesures obligatoires à prendre, l'aménagement des massifs ou encore l'amélioration de la connaissance du risque. La lutte contre les incendies concerne l'ensemble des acteurs publics et privés propriétaires forestiers, mais aussi les acteurs intervenants dans l'espace boisé ou à proximité (touristes, sportifs, agriculteurs et éleveurs, randonneurs...). C'est donc une sensibilisation massive et large qu'il faut entreprendre sur ce sujet, complétée par l'appui à des projets d'aménagement de prévention de lutte contre les incendies.

❖ Type d'action :

Animation, concertation, communication, formation, prospection et suivi, appui aux porteurs de projets.

❖ Activités prévues :

- Faire un état des lieux des documents existants sur ce sujet sur le territoire et engager la rédaction d'un PMPFCI (Plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies) avec les acteurs référents dans le domaine.
- Agir pour la diminution des départs d'incendies : Opérations de sensibilisation des éleveurs sur les risques de l'écobuage pastoral ; Sensibilisation des pratiquants d'activités de loisirs (associations sportives et de loisirs, professionnels du tourisme, grand public) en forêt sur le risque incendies et sur les bonnes pratiques à adopter ; sensibilisation des propriétaires forestiers, élus et agriculteurs sur le risque incendie lors de la réalisation de travaux mécanisés en milieu naturel ou agricole.
- Réduire les risques de propagation des incendies : Former les élus et les propriétaires forestiers au risque incendie dont les obligations légales de débroussailllements ; organiser des journées d'informations sur le risque incendie associant, élus, techniciens, propriétaires et éventuellement scolaires ; accompagner les communes intéressées pour la réalisation d'un diagnostic de l'état d'application du débroussailllement obligatoire par leurs administrés ; favoriser la diversité intraparcellaire feuillus-résineux afin de réduire le risque incendie.
- Accompagner les projets à vocation DFCI: Aménagement de coupures, pistes, point d'eau... ; création d'ouvrage spécifiques ; réfléchir à l'usage du sylvopastoralisme pour isoler les massifs les uns des autres et ainsi protéger les massifs de la propagation des incendies.

❖ Période de réalisation :

Action de long terme à engager dès 2022

❖ Partenaires :

ONF, Communes Forestières, SDIS-Département, DDT, Communes, Propriétaires forestières, Eleveurs, Professionnels du tourisme, CRPF, PNRV

❖ Porteurs possibles de l'action :

CCAPV, Communes

❖ Coûts de l'action :

Type de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Animation CCAPV	5 055	3 500	3 250	3 250	3 250	18 305
Formation/prestation externe	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Actions de sensibilisation / Outils de communication	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Investissement	A définir					
Total (€)	17 055	15 500	15 250	15 250	15 250	78 305

❖ Financement de l'action :

Région Sud (aide en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans communaux de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD)), FEADER DFCI.

❖ Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de communes ayant engagé des démarches pour les OLD
- Nombre de projets à vocation DFCI suivis

5.3. Calendrier prévisionnel de réalisation

Action	2022	2023	2024	2025	2026	Priorité*
Action 1 : Gestion des forêts communales						
Etat des lieux et pistes d'action à mener						
Formation à la gestion forestière durable et à la commercialisation du bois						1
Formation à la structuration foncière forestière						1
Groupe de travail afin d'identifier les causes d'inventus en forêt communale						1
Action 2 : Gestion des espaces forestiers privés						
Actions de sensibilisation des propriétaires privés à la gestion forestière menées par le CRPF						1
Sensibilisation des propriétaires aux différentes formes de structures collectives de gestion forestière						2
Communication entre les différentes ASL/GF existantes						2
Information auprès des propriétaires des dispositifs financiers						2
Action 3 : Adaptions aux changements climatiques et gestion durable des forêts						
Promouvoir et favoriser les pratiques innovantes et les bonnes pratiques de gestion forestière durable						1
Adaptation des itinéraires techniques de gestion des forêts afin d'intégrer systématiquement les enjeux environnementaux						2
Promouvoir la certification PEFC ou équivalent des forêts.						1
Renouvellement des peuplements forestiers, pour adapter les forêts au contexte du changement climatique						2
Action 4 : Exploitation forestière à l'échelle des massifs forestiers						
Promouvoir le procédé de coopération public/privé via l'identification de chantiers groupés						2
Accompagner les chantiers groupés ciblés						2
Identifier des massifs privés à fort potentiel économique						1
Sensibiliser les propriétaires fonciers forestiers afin de faire émerger des PDM						1
Suivre les actions en cours dans les PDM existants et les nouvellement identifiés.						1
Accompagner les porteurs de projet dans cette démarche						1
Appuyer la création de places de dépôts et de tri des bois en bord de route						2
Action 5 : Renforcer l'offre de formation et les capacités des exploitants forestiers						
Identifier les besoins en formation						3
Participer au développement et à la promotion des offres de formations						3
Participer au développement et à la promotion des offres de formations pluridisciplinaires						3
Action 6 : Connaissance et acceptation de la gestion forestière						
Sensibiliser le jeune public à la gestion forestière						1
Sensibiliser le grand public à la gestion forestière						1
Sensibiliser les professionnels (hors monde forestier) évoluant dans les forêts sur la gestion forestière						1
Action 7 : Appuyer les professionnels de l'aval de la filière						
Définir une stratégie commerciale territoriale de la filière bois en lien avec la stratégie régionale						2
Participer à l'identification des formations existantes aux métiers du bois, les compléter et les promouvoir sur le territoire						2
Participer à l'identification des marchés porteurs et à l'appui des entreprises						2

Participer au développement des débouchés intermédiaires et produits à plus haute valeur ajoutée						2
Conseiller les entreprises pour investir dans du matériel adapté à la transformation du bois répondant aux marchés visés						2
Action 8 : Valorisation des bois locaux comme bois d'œuvre						
Sensibiliser les collectivités et les maîtres d'œuvre à la construction bois local						1
Favoriser les dynamiques collectives locales d'exploitation et de valorisation des bois						2
Apporter un appui technique aux porteurs de projets						2
Action 9 : Appuyer les projets de chaufferies et réseau de chaleur bois énergie						
Informier et promouvoir le chauffage bois						2
Identifier de nouveaux projets et appuyer les porteurs de projets dans leur démarche						2
Promouvoir la Charte Qualité Bois Déchiqueté						2
Action 10 : Structurer l'utilisation du bois énergie						
Etudier la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de bois énergie sur le territoire						2
Selon résultats de l'étude et concertation, mettre en place d'une plateforme bois énergie sur le territoire						2
Etudier la faisabilité de la valorisation en bois énergie des déchets verts et bois collectés au niveau des déchetteries						2
Valoriser le bois local en énergie via la mise en place de contrats d'approvisionnement						2
Mettre en synergie les différents acteurs intervenant dans l'utilisation du bois énergie afin de valoriser les initiatives locales						2
Action 11 : Mise en valeur des châtaigneraies du massif d'Annot						
Poursuivre les actions de remise en état des châtaigneraies et châtaigniers pour une augmentation de la production						1
Maintenir des échanges entre les ASL et entre les différents territoires castanéicoles de France						2
Promouvoir les ASL existantes afin d'intégrer de nouveaux membres et de les former aux techniques castanéicoles						2
Réfléchir à long terme aux options de diversification pour la valorisation commerciale des châtaignes						2
Mener une réflexion sur la création de convention de ramassage						2
Action 12 : Promouvoir le système d'exploitation sylvopastoral						
Sensibiliser les éleveurs, les propriétaires fonciers forestiers et les professionnels forestiers aux pratiques sylvopastorales						1
Sensibiliser les propriétaires forestiers et les éleveurs à l'intérêt de la mise en place d'ASL ou association foncière pastorales						1
Favoriser la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage						2
Favoriser les aménagements sylvopastoraux						2
Initier la réflexion sur la réglementation boisement afin de lutter contre la fermeture des milieux agricoles						3
Action 13 : Faire de la CFT un outil stratégique structurant du territoire						
Communiquer avec les différents services décideurs, notamment pour l'élaboration du SCoT et autres documents d'urbanisme						1
Sensibiliser les différents acteurs sur le rôle stratégique de la forêt dans le développement durable du territoire						2
Participer à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV)						2
Communiquer autour des actions réalisées via la charte et favoriser les échanges et retours d'expériences						2
Mettre au point des projets multifonctionnels d'aménagements d'espaces boisés via un travail de concertation						2
Action 14 : Affirmer une politique cohérente de protection des massifs contre les incendies						
Faire un état des lieux des documents existants sur ce sujet sur le territoire et engager la rédaction d'un PMPFCl						1
Agir pour la diminution des dépôts d'incendies						1
Réduire les risques de propagation des incendies						1

6. Suivi et évaluation de Charte Forestière de Territoire

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de la Charte et de son adaptation au contexte au fil des années, **des Comités de Pilotage** (CoPil) **seront réalisés une fois par an** et regrouperont l'ensemble des signataires de la CFT ainsi que les principaux partenaires de mise en œuvre de cette dernière afin d'analyser les actions réalisées au cours de l'année passée, établir une programmation pour l'année à venir avec de possibles réajustements. De plus, des **Comités Techniques** (CoTech) se tiendront **tous les 6 mois** afin de traiter des aspects techniques pouvant apparaître au cours de la mise en œuvre des actions.

Lors de la phase d'élaboration des fiches-action, **des indicateurs de suivi ont été définis et seront donc renseignés tout au cours de la mise en œuvre de la CFT.**

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée afin de compiler et synthétiser les actions déjà mises en œuvre et de réajuster si besoin la stratégie ou les actions proposées en début de programmation. Les résultats de cette évaluation seront présentés en Comité de pilotage qui pourra mettre en débat les propositions de réorientation stratégique ou des actions de la CFT.

Une évaluation finale sera réalisée en fin de programmation afin d'évaluer la mise en œuvre des actions de la CFT et de proposer des pistes stratégiques pour une nouvelle CFT.

En plus de ces deux évaluations poussées, **des bilans annuels** plus succincts seront réalisés afin de faire le point sur les actions faites l'année passée et les actions à venir. Ces bilans seront présentés annuellement en comité de pilotage et pourront aussi être transmis aux différents partenaires.

Un rapport final clôturera la période de mise en œuvre de la CFT afin de faire un bilan complet sur les actions menées et proposer des pistes pour l'avenir.

CONCLUSION

La Charte Forestière Territoriale est donc un document stratégique qui fixe pour un territoire boisé comme celui de la CCAPV une ambition forte et structurée. Bien que difficile d'accès et peu exploitée, la ressource en bois est à valoriser via une multitude d'actions jouant aussi bien sur le volet économique (exploitation forestière, développement d'une filière locale, activités agroforestières et sylvopastorales...), qu'environnemental (maintien de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...), touristique et sportif (attractivité du milieu). La forêt est un espace multifonctionnel où se croisent bon nombre d'acteurs différents, pas tous issus du milieu forestier. Les enjeux s'entremêlent donc, mais doivent avoir comme finalité unique la mise en valeur durable des forêts de l'intercommunalité. Cette valorisation passe donc par plusieurs axes stratégiques, définis au cours d'un processus de concertation de plusieurs années, que sont l'exploitation durable des forêts, le maintien, le développement et la promotion des différents usages du bois sur le territoire et enfin la valorisation multifonctionnelle des forêts et la prise en compte des enjeux forestiers dans l'ensemble des projets d'aménagement du territoire intercommunal.

Au-delà de son ambition générale, la CCAPV se dote donc à travers cette charte forestière et de ses 14 fiches-action constituant la CFT, des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Elle compte pour cela sur le concours précieux de ses partenaires techniques et financiers identifiés pour la mise en œuvre de chaque fiche-action. La CCAPV s'engage pour sa part à impulser l'animation, la coordination et le suivi de cette CFT, et de la faire évoluer si nécessaire toujours guidé par la volonté de développer le territoire de la CCAPV de façon pertinente.

La CFT de la CCAPV ne se veut pas seulement un document stratégique, mais aussi le nouveau point de départ d'un ambitieux programme d'actions concrètes à déployer sur l'ensemble du territoire via la mobilisation massive des communes mais aussi des partenaires historiques tels que le CRPF, l'ONF et les Communes Forestières.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE LA CCAPV

Les élus locaux et partenaires territoriaux :

Maurice Laugier, Président CCAPV
Michel CLAP, Président du Parc Naturel
Régional du Verdon
A compléter, Le Parc National du Mercantour

Renaud Muselier, Président du Conseil
régional SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
Eliane Barreille, Présidente du Conseil
départemental des Alpes de Haute-Provence
A compléter, Directeur départemental des
territoires
A compléter, Le Centre Régional de la
Propriété Forestière P.A.C.A
A compléter, L'Association des communes
forestières des Alpes de Haute-Provence,
A compléter, L'Office National des Forêts
A compléter, FiBois Sud

Les partenaires techniques et financiers :

Les partenaires s'engagent dans l'application des orientations et la mise en œuvre des actions décrites dans la présente Charte Forestière de Territoire au côté de la CCAPV.

Les actions à mettre en œuvre peuvent nécessiter la mobilisation d'autres partenaires, lesquels pourront devenir signataires de la charte ou simplement être mobilisés via des conventions individuelles.

Les partenaires s'engagent à intégrer le territoire de la CCAPV dans chacune de leur mission en lien avec les actions de la présente CFT. Ils s'engagent également à mettre en place un suivi et une évaluation des actions menées.

Les présents signataires ont participé à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV via leurs présences au Comité de pilotage.

Fait le, à

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220208-2022_01_22-DE



Fonction : Président
Nom : Maurice Laugier
Signature et cachet



Fonction :
Nom :
Signature et cachet



Fonction : Président
Nom : Renaud Muselier
Signature et cachet



Fonction : Président
Nom : Michel Clap
Signature et cachet



Fonction : Présidente
Nom : Eliane Barreille
Signature et cachet



Fonction :
Nom :
Signature et cachet



Fonction :
Nom :
Signature et cachet

.....



Fonction :
Nom :
Signature et cachet

.....



Fonction :
Nom :
Signature et cachet

.....



FIBOIS SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Fonction :
Nom :
Signature et cachet

.....